MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 30 mars 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: M^{me} Marie Barbey-Chappuis, vice-présidente, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, M. Simon Brandt et M^{me} Albane Schlechten.

Assistent à la séance: M^{me} Frédérique Perler, maire, et M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 16 mars 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 29 mars et mercredi 30 mars 2022, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Questions orales

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant

4. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai une réponse à apporter à la question orale que m'a posée hier M. Pascal Holenweg concernant des artistes qui bénéficient d'ateliers loués par la Gérance immobilière municipale (GIM) et dont le bail a été résilié. Il me demandait si on pouvait légalement résider dans un local dit commercial. Sans entrer dans le détail sur le cas individuel de la personne dont vous avez évoqué la situation, Monsieur le conseiller municipal, je m'en tiendrai à la possibilité pour quelqu'un de résider sur son lieu de travail. Il est tout à fait possible qu'un artiste qui loue un logement puisse y exercer également son activité – donc, la possibilité va dans ce sens-là. Conformément à la loi cantonale, cette activité doit rester secondaire par rapport à l'usage du logement et les changements d'affectation sont interdits. On va donc dans le sens logement-lieu de travail.

Dans le cas de figure que vous avez rapporté, en ce qui nous concerne, le locataire serait soumis au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève. C'est-à-dire qu'on devrait considérer que

c'est son logement et que le loyer devrait être calculé en fonction de son revenu, au lieu d'être fixé comme un bail commercial.

Il est également tout à fait possible – nous allons peut-être commencer à étudier ces possibilités – d'envisager des baux mixtes, à savoir location commerciale et logement, mais il faudrait alors le faire dès le départ, à la prise du bail, car les conditions – calcul du loyer, résiliation, etc. – ne sont évidemment pas les mêmes. En conclusion, Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Nous allons approfondir encore cette éventualité et, si nécessaire, nous verrons s'il convient d'inclure cette possibilité dans le règlement susmentionné.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier «Bourgogne», situé entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex (PR-1503 A)¹.

Troisième débat

Le président. Je donne la parole à qui la demande, selon la règle du débat libre, c'est-à-dire cinq minutes par intervention.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ecoutez, c'est très simple. Moi, je pense que, vis-à-vis de l'Association des habitants du quartier de la Bourgogne, on ne devrait pas voter la délibération de la proposition PR-1503. On devrait momentanément reporter ce vote, pour voir la finalité de ce qui a été dit là-dessus. On n'a peut-être pas fait attention, en commission de l'aménagement et de l'environnement, au fait qu'on n'avait pas pris suffisamment en considération l'association du quartier. On a auditionné un monde incroyable, mais les gens qui sont venus en commission sont seulement ceux qui ont été envoyés comme représentants; derrière ces 15 ou 20 personnes, il y a encore une population!

Je pense qu'en tant qu'élus, nous tous, nous devons prendre en considération la population qui vote pour nous et qui nous propulse au rang où nous sommes

¹Rapport, 7472.

actuellement, pour prendre des bonnes décisions. Je ne dis pas que cette proposition est mauvaise... Non! Je ne prends pas parti là-dessus, mais j'aimerais qu'on puisse suspendre notre décision et la réétudier, éventuellement en recevant à nouveau l'association de quartier, donc tous ces gens concernés, afin d'agir au plus juste par la suite. Peut-être qu'au lieu de construire plusieurs immeubles on devrait en faire un ou deux et puis c'est tout, ou pas du tout, ou encore modifier le projet en mettant ces immeubles ailleurs...

Moi, je comprends très bien que ces 450 logements soient nécessaires aujourd'hui. De plus, M^{me} Kitsos a dit qu'elle avait la charge de pas mal de requérants d'asile ukrainiens, qu'il faudra donc loger. Où est-ce qu'on va les mettre? On va recommencer à les mettre dans des abris antiatomiques? Ecoutez, vous savez bien que ça n'a pas fait l'unanimité, quand on a fait ça! Donc aujourd'hui, moi, par rapport à ce groupement d'habitants qui s'opposent au projet, je pense qu'on devrait reporter le vote de la proposition PR-1503, geler la procédure, rediscuter là-dessus et ne pas voter ce soir, voilà! Je vous remercie de votre attention, Mesdames Messieurs, j'espère que j'aurai été compris!

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par les Verts, Ensemble à gauche et le Parti socialiste, qui demande le débat accéléré pour ce troisième débat sur le rapport PR-1503 A. Je rappelle les règles du débat accéléré: le temps de parole est limité à cinq minutes par groupe, réparties entre les membres du même groupe. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Non mais, arrêtez avec ce débat accéléré! Arrêtez! (Manifestations de désapprobation et brouhaha dans la salle.) C'est la dictature! C'est scandaleux! C'est une honte! (Brouhaha.)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 21 non (1 abstention).

Le président. Nous sommes désormais en débat accéléré, c'est-à-dire qu'un temps de parole de cinq minutes est réparti entre les membres du même groupe souhaitant s'exprimer.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Hier, une quinzaine d'habitants du quartier de Bourgogne étaient présents, là-haut, à la tribune du public. Ils nous ont aussi distribué des tracts de la dernière chance à l'entrée. Je répète qu'Ensemble à

gauche comprend leur douleur et leur colère. Ayant habité quelques années dans un quartier semblable, je sais combien il est idéal de vivre à la fois en ville avec tous ses avantages – commerces et lieux de culture – et à la campagne, au milieu des arbres et des fleurs. Mais la ville s'agrandit inexorablement. Les habitants de faubourgs ont dû tempêter aussi, en 1850, quand Genève s'est couverte de nouveaux quartiers.

En 2016, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la résolution de la proposition PR-1154 pour l'élaboration de ce plan localisé de quartier (PLQ). Cinq séances publiques ont été organisées entre 2015 et 2021 pour les riverains. Des documents ont été présentés et discutés à ces occasions. La Ville n'a donc pas méprisé les habitants de ces charmantes vieilles maisons individuelles. Elle leur offre maintenant – ou plutôt, elle leur offrira – un nouveau quartier avec des immeubles collectifs en respectant le plus possible la nature, selon les recommandations de Pro Natura. Ce bloc d'immeubles sera construit autour des jardins actuels; c'est aussi une façon de leur rendre hommage. Et au moins 1000 personnes pourront en profiter! Pour ces raisons, Ensemble à gauche réitère son soutien à ce PLQ. (Applaudissements.)

M. Christian Steiner (MCG). J'aimerais tout de suite préciser que, contrairement à ce qu'affirmait ma préopinante – vous transmettrez, Monsieur le président –, les habitants du quartier ne sont pas du tout d'accord avec le déroulement de ces séances publiques! Je peux tout à fait les comprendre, pour avoir assisté à des séances de la Ville sous la précédente législature, où c'était un peu le genre «dites-moi ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer!», c'est-à-dire «cause toujours, tu m'intéresses...». Dans la lettre qu'ils nous envoient aujourd'hui, ces habitants apprécient assez peu le terme de «mauvaise foi» utilisé par M^{me} la maire.

Une voix. Le maire!

Une autre voix. La maire!

(Brouhaha. Le président sonne la cloche.)

Une voix. On n'a que cinq minutes par groupe, alors c'est bon!

M. Christian Steiner. Pour terminer, j'aimerais quand même dire à ceux qui nous reprochent de nous opposer à une densification de la ville qu'avec un type de construction R+4 on arrive tout de même à 300 appartements et plus de 650 personnes logées. On est donc loin d'un désert et d'une zone villas! Merci, je laisse un peu de temps de parole pour mon groupe. (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'ascenseur est défectueux. Essayez de ne pas le prendre – en tout cas pour le moment.

M. Pascal Altenbach (UDC). Avant tout, il convient de faire une analyse précise du développement urbain en Suisse et de s'inspirer des exemples connus – et cela, sur un certain nombre de décennies. Certains tentent de comparer cette évolution à celle des pays voisins, mais il faut préciser que le territoire suisse est beaucoup plus habité que celui de la République française, par exemple, d'autant plus qu'il n'y a chez nous que la montagne et le plateau. L'analyse doit donc être technique, historique, proprement suisse et prévisionnelle. Evitez donc les idées ou les projets à courte vue, Mesdames et Messieurs, car c'est la négation de toute politique publique qui doit forcément être prévisionnelle.

Les Genevois ont un attachement particulier aux quartiers pavillonnaires. Le 24 novembre 2019, par référendum, le déclassement d'une zone agricole du Grand-Saconnex et d'une zone villas au Petit-Saconnex a été refusé. En fait, le peuple des villes genevoises s'oppose régulièrement à ce que les quartiers soient bétonnisés et les villas rasées. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) interdit actuellement les grands déclassements de la zone agricole.

Dans notre canton, il ne reste plus que deux solutions: soit étendre le développement sur le territoire du canton voisin ou en France, soit densifier les zones à bâtir en rehaussant les immeubles d'habitation et en déclassant les zones villas. Les déclassements ne sont pas nouveaux, puisque déjà dans les années 1950 et 1960 on les pratiquait à grande échelle pour construire d'énormes barres à la soviétique – par exemple à Lancy, Vernier, Onex, Meyrin. Il fallait, il est vrai, faire face à une arrivée massive de population composée de Confédérés et d'étrangers. On voulait même construire des autoroutes sur les bords du lac et de notre très cher Rhône! Certains s'en souviennent. Heureusement, cela n'a pas été fait.

Puis la composition sociale de la population de Genève a changé, puisqu'il y a eu de moins en moins d'industries. Des terrains occupés par des bâtiments industriels ont d'ailleurs été transformés en jardins publics. Dans les années 1970, il n'y a pas eu d'augmentation de la population. Dans les années 1980, l'activité

économique de notre République et canton de Genève a augmenté, puisque les emplois dans la finance se sont multipliés. Durant cette décennie, on a parlé de densifier en ville. Là, il faut rafraîchir la mémoire de certains: à cette densification se sont opposés les Verts de l'époque, le mouvement Vigilance et une portion des partis dits de gauche. Dans les années 1990, c'était la crise: la construction est descendue presque à zéro.

Dès la fin des années 1990, l'économie est repartie à un bon rythme, jusqu'à la crise économique importée des *subprimes*. Le recours à la libre circulation va de concert avec cette évolution en dehors du territoire de notre canton. Il faut rappeler que la Ville de Zurich, avec le développement du métro régional S-Bahn, a vu sa population baisser de 440 000 à 370 000 habitants depuis 1960. Je rappelle aux démolisseurs de villas des partis autoproclamés écologistes qu'il existe à Genève, depuis quelques années, la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Par ailleurs, l'étalement urbain en Suisse se développe toujours, encore actuellement.

Certains pensent qu'il faut construire la ville sur la ville, donc densifier le milieu bâti. Ils s'attaquent, on le voit présentement, à la zone villas dans le quartier de Bourgogne et aspirent à la construction de barres à la soviétique, qui existent d'ailleurs à même pas 20 m de là, de l'autre côté de la rue. Il y en a déjà! Avec sept étages! Entre ces barres, il y a des bandes de gazon où jamais personne ne va. Donc le vivre-ensemble, ça n'existe que dans l'esprit de la gauche!

Pourtant, d'autres projets concrets sont déjà en route, comme la reconversion des friches urbaines délaissées suite à la désindustrialisation depuis les années 1990, dont j'ai déjà parlé. C'est le quartier du Flon à Lausanne, l'Ecoparc à Neuchâtel et la Praille chez nous. Ceux qui font preuve de curiosité auront vu qu'à l'échelle fédérale il y a 350 sites de cette nature. Leur surface totale est de 1820 hectares – soit plus que le territoire de la ville de Genève – pouvant accueil-lir 190 000 habitants et 13 000 entreprises.

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) promeut le projet Deep City, qui propose d'exploiter les sous-sols urbains en enterrant les bâtiments borgnes, tels que les centres commerciaux et les cinémas. Cela est possible dans toutes les villes. Construire de cette manière un magasin de cinq étages peut coûter entre 9% et 23% plus cher, mais le bâtiment bénéficie alors d'une meilleure isolation thermique et l'amortissement des travaux court sur des dizaines d'années.

A Genève, on peut aussi surélever des bâtiments – on l'a déjà fait – ou même prévoir leur remplacement par des immeubles plus élevés, comme à la place des Charmilles. Ces différentes pistes peuvent être concrétisées. Cela dépend de décisions politiques.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Altenbach. Seulement, il faut abandonner les idées rancies et faciles des décennies précédentes. Il faut une analyse technique, historique, proprement suisse et prévisionnelle. Je le répète, Mesdames et Messieurs: évitez donc les idées à courte vue, qui sont le contraire d'une véritable politique publique dont l'enjeu représente des sommes d'argent gigantesques en matière d'investissement. Ayons de l'imagination, en Ville de Genève! Il y a d'autres moyens de développer le logement, plutôt que de jouer la facilité et de bétonner les petits jardins des villas. Bien entendu, l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas ce PLQ.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. L'Union démocratique du centre a épuisé son temps de parole.

M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC). J'ai bien entendu les intervenants précédents de ce troisième débat, ce soir, et je ne suis pas sûr qu'on ait rajouté des éléments par rapport à ce qui a déjà été évoqué hier en premier débat. Pour ma part, je me contenterai de rappeler plusieurs éléments déjà évoqués hier, justement, vu qu'on est en troisième débat.

Premièrement, je pense que les gens oublient l'exiguïté du territoire du canton de Genève. On n'est pas à Berlin! Deuxièmement, en l'état, l'indice d'utilisation du sol (IUS) prévu dans le projet de base que l'amendement général voté hier en deuxième débat a remis en vigueur est de 1,6. Pas plus tard qu'aujourd'hui, on a vu un article dans un journal local indiquant qu'aux Eaux-Vives, notamment – donc sur la rive gauche – l'IUS est de 3,5 à certains endroits.

Alors, franchement, on ne comprend pas l'attitude des opposants à ce projet. De nouveau, on ne construit pas pour attirer des gens, on construit parce qu'il y a un besoin d'en loger! Par conséquent, Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, le Centre vous invite à adopter le projet avec son amendement général accepté hier. (*Applaudissements*.)

M^{me} **Dorothée Marthaler Ghidoni** (S). Je reprends les propos de mon préopinant pour insister sur le fait que ce troisième débat n'apporte rien de nouveau, jusqu'à présent. Par ailleurs, si on ne donne pas de préavis ce soir, c'est comme si on acceptait ce PLQ.

Cela dit, j'ai beaucoup entendu la droite évoquer la problématique de la concertation et je vais lui répondre factuellement, en dix points.

Un: 2015, séance d'information publique dans les locaux de l'espace de quartier des Délices; objet: présentation des différents scénarios possibles.

Deux: 2016-2017, onze séances bilatérales avec bon nombre de propriétaires et de promoteurs.

Trois: fin janvier 2017, deuxième séance d'information publique à la maison de quartier située au 99, rue de Lyon; objet: nouvelle orientation morphologique présentée dans le détail, c'est-à-dire sous forme de maquettes et de plans; remarques reçues favorablement par la Ville de Genève en ce qui concerne le bâti sur la rue de Bourgogne; le principe «un immeuble, un jardin» est perçu comme une avancée positive.

Quatre: 2017, pétition P-368 déposée en Ville de Genève au motif que les membres de l'Association des habitants du quartier de Bourgogne n'ont pas été consultés avant l'établissement du projet prêt à être soumis à enquête technique. Le rapport de la commission des pétitions P-368 A du 21 août 2018 indique que la commission des pétitions vote le classement de cette pétition.

Cinq: fin janvier 2018, troisième séance publique d'information; objet: état d'avancement présenté en maquettes, notamment quant à la préservation de la végétation existante.

Six: fin février 2019, quatrième séance publique d'information; objet: importance de l'aménagement du jardin mise en avant, ainsi que la qualité des espaces verts, qui est une donnée essentielle du projet.

Sept: janvier-avril 2019, six séances bilatérales.

Huit: janvier-mai 2020, huit séances bilatérales – soit, au total, plus de trente séances bilatérales.

Neuf: fin mars 2020-2021, projet mis à jour présenté en visio.

Dix: 3 juin 2020-2021, séances en présentiel proposées par la Ville de Genève aux propriétaires.

D'autre part, sur les douze lettres d'observation reçues, seules un quart d'entre elles – donc on parle bien de trois lettres – expriment un malaise face à ce PLQ. Ce soir, Messieurs et Mesdames, nous menons un troisième débat vain et dispendieux sur la proposition PR-1503, pour trois lettres! Le Parti socialiste réitère son soutien au PLQ «Bourgogne». (Applaudissements.)

M. Pierre de Boccard (PLR). Cinq minutes devraient suffire. Mais on n'a rien à dire, à ce qu'il paraît... Tout ce qu'on peut dire ne servira à rien... Evidemment, si on fait le troisième débat le lendemain du deuxième! On ne nous laisse

pas le temps – en tout cas un mois – de discuter avec les opposants au projet, alors qu'ils ont des éléments à nous apporter. On nous dit: «Non, il faut voter ça comme ça.» Moi, je suis certain que le Conseil d'Etat nous aurait laissé le temps – en tout cas un mois – de réfléchir et de discuter avec les opposants, pour trouver peut-être une solution. Mais on veut aller très vite, on veut faire les choses très rapidement, dans ce Conseil municipal et au Conseil administratif... ça se passe comme ça, maintenant!

Ce n'est pas que ce PLQ «Bourgogne» soit mauvais, très mauvais ou terrible, c'est que c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, dans ce quartier! Je ne suis pas sûr que tout le monde ici comprenne ce qu'impliquent tous ces PLQ votés sur tous ces espaces municipaux depuis les Charmilles jusqu'au Petit-Saconnex. Vous ne le voyez pas encore, Mesdames et Messieurs, mais il y a des immeubles qui vont s'élever dans tous les sens! Vous considérez qu'avec ce PLQ «Bourgogne» il y aura juste quelques tours... Non, non! Ce sera tout un bloc construit de A à Z!

Par ailleurs, vous faites des comparaisons avec d'autres quartiers, par exemple les Eaux-Vives ou Saint-Jean. Mais ce sont des quartiers qui ont été construits durant des années! Des années et des années! Il y a peut-être des indices d'utilisation du sol élevés, là-bas, mais ça a été construit, remodelé, recréé au fur et à mesure. En revanche, dans le cas qui nous occupe ici, il s'agit d'un projet où on voit un espace et où on se dit tout à coup: «Ah, il faut construire!» Mais il n'y a rien autour, ni restaurants, ni bars, ni infrastructures... Il y a quoi? Il y a Planète Charmilles! C'est ce qu'on nous dit dans la proposition PR-1503. Vous avez là une infrastructure – Planète Charmilles – où vous allez pouvoir vous balader avec vos enfants...

Voilà quelle est la problématique. Si ce projet portait sur un autre quartier que celui de Bourgogne, ça irait. Mais là, ça va trop loin! On parle toujours de mixité sociale. Eh bien, on pourrait avoir dans ce périmètre une mixité d'aménagement. On pourrait avoir des immeubles à côté de villas, et aussi des immeubles un peu plus haut près d'immeubles un peu plus bas – par exemple un R+7 avec un R+4... On pourrait avoir ce type de mixité.

Ce mois dont on aurait pu disposer pour discuter de ce PLQ aurait permis d'examiner ces questions, mais on ne l'a pas eu. Les opposants au projet – en tout cas les habitants – vont lancer un référendum, je pense. Pour de multiples raisons, le Parti libéral-radical sera contre ce PLQ. Je laisse d'autres membres de mon parti ajouter éventuellement quelque chose. (Applaudissements.)

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Je réagis à certaines choses qui viennent d'être dites. J'ai entendu parler de PLQ non abouti. Eh bien, moi, je ne suis pas d'accord! Le PLQ «Bourgogne» a été largement discuté, on nous l'a bien présenté, en détail.

Mais peut-être qu'il fallait siéger en commission pour bien voir l'aboutissement de ce travail, justement. Ici, on n'est qu'en séance plénière, donc on résume quand même pas mal les choses.

J'ai entendu aussi qu'on allait construire des blocs d'immeubles sans activités au rez-de-chaussée... Mais si! On nous a dit qu'il y aurait des activités au rez-de-chaussée, c'est ce qui est demandé et ça fait partie du PLQ. Certes, d'aucuns préféreraient qu'il y ait du logement même au rez-de-chaussée, pour que les gens puissent avoir des jardins. Eh bien, c'est une proposition. Mais puisqu'on parle d'activités, ici, l'idée est bien de prévoir des activités! J'ai même posé la question en commission: est-ce qu'on est sûrs que ce sera des vraies activités ouvertes au public, et pas juste des faux bureaux aveugles? Un soin particulier sera apporté à cela, pour faire attention qu'il y ait de vraies activités comme des cafés, des bistrots, ce genre de choses, et pour qu'il y ait une vie à cet endroit donnant sur le parc.

Quant aux blocs et à l'architecture des lieux, c'est-à-dire à la beauté des bâtiments, au niveau du PLQ on n'y peut rien, effectivement. C'est pour ça que le projet ressemble à des blocs, sur le dessin: parce que ces blocs représentent les espaces délimités pour la construction. Mais on espère que les architectes chargés de concevoir et d'édifier ces bâtiments feront quelque chose d'intéressant et de beau. On ne peut qu'enjoindre aux gens qui construiront de se donner de la peine pour ça et enjoindre aussi aux habitants – voire peut-être les élus et les élues – d'y faire attention. Je ne sais pas quelle marge de manœuvre on a sur ce point-là, mais voilà, à ce stade, on ne peut rien en dire. C'est l'étape suivante du projet.

Par ailleurs, on a constaté depuis plusieurs jours, hier soir et encore ce soir une sorte de lobbying de la part de certains habitants du quartier. On peut les comprendre, comme l'a dit ma préopinante d'Ensemble à gauche. On comprend sincèrement que, quand on habite dans une maison avec un jardin au centre-ville, on n'ait pas envie de les perdre. Sur ce point-là, nous sommes vraiment désolés. Ces habitants ne sont pas forcément des multimillionnaires qui pourraient se reloger à Cologny, et alors ce ne serait pas grave... Pour eux, on comprend. C'est des gens comme vous et moi, Mesdames et Messieurs, et on comprend leur peine.

Une voix. Oh! On va pleurer!

M^{me} *Delphine Wuest.* Moi, je comprends que ça puisse être difficile, quand on vit dans une maison avec un jardin, de se dire: «Eh bien, je vais devoir lâcher ça pour la construction d'un immeuble.» Je le comprends sincèrement!

Cela dit, ces habitants nous ont dit en commission qu'ils n'étaient pas opposés au PLQ, que c'était juste une question de densité et qu'il y avait aussi la question de la concertation – mais je ne veux pas revenir là-dessus, parce que c'était sous l'ancienne législature. Je peux entendre ces arguments. Les habitants ont dit que, si on abaissait la densité prévue, ils accepteraient le PLQ et ne feraient pas de référendum. Du coup, cette discussion est venue en commission.

Il est vrai que, dans les courriers que nous avons reçus ces derniers jours, on nous dit plutôt: «Vous allez détruire la nature», «vous allez détruire la biodiversité», «ça ne va pas». Mais finalement, sur cette question de la nature dont les gens nous disent qu'on va la détruire, si on élabore un PLQ moins dense, quels que soient les travaux qu'on fasse, ça touchera la biodiversité! C'est un peu contradictoire par rapport aux arguments qui ont été développés en commission. En fait, les habitants n'ont pas envie qu'on touche à quoi que ce soit! Moi, c'est comme ça que je l'entends. Ils ne veulent pas qu'on touche aux villas, c'est le constat que je fais.

Ensuite, pour revenir à ce qui s'est passé en commission quant à ces histoires de densité, j'entends bien ce qu'a dit mon préopinant du Parti libéral-radical, mais je répète qu'avec du R+6 on reste vraiment dans le raisonnable. C'est un compromis. On en a parlé, on en a discuté. On a besoin de logements! Evidemment, on peut débattre pour savoir s'il faut construire pour que tout le monde puisse se loger. Eh bien oui, il le faut! Mais jusqu'à quel point? On peut mener ce genre de discussion, mais là on est au niveau d'un PLQ intéressant du point de vue de la végétalisation et des arbres qui pourront être plantés – 50% en pleine terre –, ce qui n'est pas rien. Par conséquent, à ce stade, nous confirmons notre vote du deuxième débat et nous vous enjoignons, Mesdames et Messieurs, de voter aussi ce PLQ. (Applaudissements.)

Le président. Je donne la parole à M. Sormanni pour les trois minutes qui restent à son groupe.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative et du Parti démocrate-chrétien – qui n'est pas le Centre, mais le Parti démocrate-chrétien – le problème, c'est déjà que vous refusez le débat! En faisant du forcing pour que ce troisième débat ait lieu le lendemain du deuxième, vous ne laissez aucun espace à la discussion et à la réflexion – d'autant plus que vous imposez aussi le débat accéléré, comme d'habitude! Vous n'êtes pas des démocrates, vous voulez qu'on se taise! Ok, on est minoritaires, mais vous voulez en plus qu'on se taise, qu'on n'ait rien à dire! Vous ne voulez rien contester! Vous êtes antidémocratiques, vous travaillez comme en Russie! Quant à moi, je regrette ce forcing. C'est inadmissible!

Il est faux de dire que nous sommes contre le logement. Nous sommes pour le logement, et vous le savez! On l'a défendu ardemment et pratiquement partout, très souvent contre vous-mêmes! Certains ici, dans cette salle, sont opposés à l'aménagement du site de la caserne des Vernets. J'en passe, et des meilleures! Ils trouvent que le projet prévu là-bas est trop dense, n'est-ce pas... Eh bien nous, on a défendu le contraire! Et puis ici, pour le quartier de Bourgogne, les habitants ne sont pas contre une urbanisation et ils sont d'accord avec un PLQ, mais ils veulent quelque chose d'un peu plus raisonnable que ce qui a été proposé. Or vous ne voulez même pas les entendre!

Certes, la Ville a fait des séances d'information – mais les séances d'information ne sont pas des séances de concertation ni de négociations! On vient vous dire: «Voilà ce qu'on va faire», et puis vous devez vous taire! Ce n'est pas comme ça que ça devrait fonctionner! J'avais l'habitude, depuis le temps que je siège dans ce Conseil municipal, d'entendre la gauche dire: «Nous, on est proches des gens. Nous, on écoute la population. On veut la démocratie participative.» Vous avez déposé moult motions dans ce sens, à gauche, depuis trente ans au moins. Mais là, tout à coup, ça ne vous arrange pas... On n'écoute plus les gens, on n'écoute plus les habitants! Oh, «seulement» trois lettres qui contestent le projet, comme le disait une intervenante tout à l'heure... C'est négligeable, on les jette à la poubelle... Bravo pour la démocratie! Vous êtes les champions de la dictature!

Voyez-vous, l'avis que la Ville donne ici n'est finalement qu'un préavis. Il ne vaut pas plus que ça! Je pense donc que le seul résultat du vote de ce soir, c'est qu'il y aura un référendum. C'est déjà annoncé dans les journaux, j'ai vu la manchette tout à l'heure. Et vous aurez gagné quoi? Rien du tout! Ce n'est pas demain que cette zone sera réaménagée, parce que les habitants de ces villas vont y rester! Ça va prendre combien de temps? Cinq ans? Dix ans? Quinze ans? Vingt ans? On ne sera plus là, alors, et peut-être qu'il n'y aura pas un seul clou de planté!

Par conséquent, si on veut que les clous soient plantés et que la Ville crée les logements nécessaires à la population...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Je termine tout de suite. Pour créer des logements dans la zone de développement, il faut un tiers, un tiers, un tiers: un tiers de logements d'utilité publique (LUP), un tiers de zone de développement en locatif à loyer contrôlé (ZD LOC), et un tiers de logements en propriété par étage (PPE). En bien, si on veut répondre à cette exigence, il faut faire de la concertation, il faut négocier et il faut avoir l'accord des gens qui habitent sur place. Or c'est l'inverse que vous faites, à gauche! Vous aurez le référendum, et nous le soutiendrons!

Le président. Il reste trois minutes au Parti libéral-radical. Je donne la parole à M. Kevin Schmid, qui va se charger de les épuiser... (*Rires.*)

M. Kevin Schmid (PLR). Avec grand plaisir! Merci, Monsieur le président. Bonsoir, chers collègues! Sans vouloir ajouter de l'huile d'avocat bio sur la plancha, depuis le début de ce débat on traite des questions de densité essentiellement à travers le quantitatif que représente l'IUS, donc on se dit que 1,6 ce n'est pas grand-chose; aux Vernets c'était d'ailleurs un peu supérieur à cela, et vous vous êtes ardemment opposés à un futur quartier proposant à la fois des infrastructures, des logements et des commerces. On peut donc relever ici, de manière tout à fait factuelle, une sorte de positionnement à géométrie variable de votre part.

Vous citiez les Eaux-Vives, où l'IUS est effectivement très supérieur à 1,6, mais ce quartier fonctionne un peu différemment – je le signale sans vouloir faire la leçon à qui que ce soit – puisqu'il comporte de grands poumons de verdure, à savoir tous ces parcs que vous fréquentez comme moi avec bonheur, Mesdames et Messieurs, et qui permettent aux habitants d'aller se promener à proximité directe de leur logement pour sortir le chien, prendre le soleil... Tel n'est malheureusement pas le cas dans le quartier du Petit-Saconnex concerné par la proposition PR-1503, du moins pas dans le secteur où la Ville projette ce PLQ.

Par ailleurs, comme certains l'ont déjà signalé, nous ne donnons qu'un préavis consultatif – et heureusement! – sur ce projet.

Une voix. Heureusement!

M. Kevin Schmid. Oui, heureusement, je le pense! En revanche, on peut quand même s'interroger sur la raison pour laquelle vous refusez... (Agitation dans la salle.) Ne vous énervez pas, ça ira très vite! Vous refusez d'aller de l'avant, lorsqu'il convient d'offrir aux gens un parking au centre-ville de Genève, au prix d'une dizaine d'arbres coupés. Je reconnais que je ne suis pas spécialement pour la coupe des arbres, mais ce parking aurait permis à tout le canton – car le centre-ville de Genève concerne tout le canton – de circuler et de se parquer facilement, au lieu de tourner longuement pour chercher des places de stationnement. Ça, vous le refusez; par contre, ici, alors qu'il est question de dizaines d'arbres coupés au profit du PLQ «Bourgogne», plus de problème! Je me pose la question – c'est une vraie question, ouverte: je voudrais savoir comment ça se fait que vous soyez capables, sur des sujets si comparables, de défendre des avis si contradictoires.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Pierre de Boccard (PLR). Ils n'ont plus le droit de parler. On clôt le débat!

Le président. Il reste trois minutes à Ensemble à gauche. Je donne la parole à M. Manuel Zwyssig.

Une voix. Il est socialiste!

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Monsieur le président, de m'avoir fait glisser encore plus à gauche que je ne l'étais déjà... Je vais prendre position au nom du Parti socialiste, si vous le permettez, car je n'ai pas encore tourné ma veste pour aller chez Ensemble à gauche, même si mes voisines dans cette salle sont très sympathiques...

Le président. Je rectifie, Monsieur le conseiller municipal: je vous donne la parole pour le groupe socialiste.

M. Manuel Zwyssig. Voilà, merci! Pour ma part, je suis ravi qu'à l'occasion du vote de ce préavis le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre se découvrent ce soir une fibre écologiste et se déclarent favorables à des constructions avec une densité plus faible dans le quartier de Bourgogne. Il est toujours intéressant d'assister à ce genre de retournement.

Le représentant de l'Union démocratique du centre a dit tout à l'heure qu'il fallait faire une analyse historique. Eh bien, on n'a pas besoin d'aller très loin dans l'histoire. Remontons à l'année 2016: le Grand Conseil a voté la modification de zone qui permet la réalisation du PLQ «Bourgogne». Le projet de loi y afférent a été étudié en commission cantonale et je me suis dit que j'allais lire les textes qui le concernaient. Finalement, c'est ça, une analyse historique.

Or qu'apprend-on d'intéressant, dans ces textes? Je cite le rapport PL 11920-A de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève – section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises et l'avenue Soret): «Une commissaire PLR déclare que le rapporteur aura le rôle de mentionner qu'un effort devra être fait pour que la densité soit la plus importante possible, tout en tenant compte de la qualité de vie.» (Rires.) Donc sur la problématique de la densité, on voit bien quelle est la position du Parti libéral-radical... Peut-être qu'elle a changé

entre-temps, je serais ravi de l'apprendre! On pourra alors éventuellement déposer des motions ensemble...

Je cite la suite de ce rapport: «Un commissaire UDC indique que son groupe va voter favorablement ce projet de loi, malgré le fait qu'il aurait aimé une densité plus forte.» (Rires et applaudissements.) Je poursuis: «Il relève que M. Hodgers souhaite densifier la périphérie de Genève (notamment les Cherpines) alors qu'il vaudrait mieux densifier plus la ville que sa périphérie.» Là, je crois que tout est dit... Je vais quand même citer encore un extrait de la séance plénière du Grand Conseil où a été débattu le projet de loi PL 11920 et où un membre du Parti libéral-radical a dit: «C'est scandaleux! C'est une densité extrêmement faible pour le centre-ville de Genève. Certes, nous prévoyons d'avoir deux parcs publics, mais les gabarits des immeubles sont franchement petits.» (Rires.) J'en ai terminé, Monsieur le président.

Des voix. Bravo! (Applaudissements nourris.)

Le président. Monsieur Kevin Schmid, pour le Parti libéral-radical, il vous reste une minute.

M. Kevin Schmid (PLR). Soixante secondes! Evidemment, tomber sur ce genre de déclarations fait partie des joies de la vie politique... Mais il se trouve que ce n'était pas sous la même législature. Il se trouve que les mœurs, comme les gens... (Réactions et rires sur les bancs de la gauche.) Non mais, attendez, chers collègues! Il doit me rester quarante secondes pour vous convaincre, vous n'allez pas me priver de la moitié de ce temps de parole! Bon... Alors, d'abord, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. En plus de cela, vous le reconnaîtrez, ce n'était pas sous la même législature. Il n'y avait pas les mêmes personnes face à vous. Eh bien, ne vous en déplaise, les gens qui se trouvent sur ces bancs ce soir... (Remarques et rires sur les bancs de la gauche.) Je vous prie de me laisser terminer, chers collègues! Je ne vous interromps pas, lorsque vous prenez la parole. Merci!

Donc, ne vous en déplaise, les gens qui se trouvent face à vous depuis le début de cette législature pour représenter les couleurs du Parti libéral-radical sont d'abord à l'écoute des habitants et des habitantes qui ont fait l'effort de se déplacer ce soir pour venir nous distribuer des arguments qu'effectivement vous n'étiez pas prêts à entendre, mais que nous avons entendus, et qui ont façonné notre position. Et nous assommons... Nous assumons d'avoir été... (*Rires.*) Ouais, bon! C'est vrai que c'est drôle, hein! Nous assumons d'avoir été à l'écoute de ces gens

et d'avoir façonné notre position et celle du Parti libéral-radical sur les besoins du terrain. Vous savez, ce terrain que vous avez un peu trop tendance à oublier...

Une voix. Bravo! (Applaudissements sur les bancs de la droite.)

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Parti libéral-radical a épuisé son temps de parole. Il reste une minute et dix secondes au Parti socialiste.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Monsieur le président. Je voulais juste préciser un point, parce qu'il semble que mon collègue du Parti libéral-radical ait compris que je citais tout à l'heure les débats de ce Conseil municipal. Même si on siège au même endroit, je citais le Grand Conseil. Mais peut-être que la droite est déjà en campagne pour les élections cantonales de 2023... Eh bien, si vous défendez ce genre de position l'année prochaine sur la densité et la qualité de vie au centre-ville, Mesdames et Messieurs de la droite, je serai ravi de voir apparaître une plateforme de l'Union démocratique du centre et du Parti libéral-radical pour l'écologie et pour un développement urbain moins dense et plus compatible avec la biodiversité. On vous attend très volontiers l'année prochaine pour ce genre de débat! Merci beaucoup! (Applaudissements sur les bancs de la gauche.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. Omar Azzabi pour trente secondes.

M. Omar Azzabi (Ve). Puisqu'on n'en est pas à une seule contradiction près, j'aimerais rappeler aussi que le Parti libéral-radical était à l'écoute de l'Association des habitants du Petit-Saconnex de Genève (AHPTSG) pour la Cité de la musique... Merci! (Rires sur les bancs de la gauche.)

M. Pierre de Boccard (PLR). C'est un peu hors sujet, là, mais...

(Brouhaha.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je cède la parole à M^{me} la maire Frédérique Perler.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le président. Oh, je ne serai pas très longue! Ce troisième débat a au moins un avantage. Un troisième débat est supposé apporter des éléments nouveaux, or ce que j'ai entendu, c'est que ce PLQ n'est pas si mauvais que cela, au fond. Mais... Mais... Mais... Les habitants ne le refuseraient pas, ils n'y seraient pas opposés, ils se garderaient évidemment bien de dire qu'ils y sont totalement opposés, mais pour eux il est trop dense... Enfin, voilà ce que vous avez pu énoncer comme arguments.

Un autre de vos arguments, c'est que le Conseil municipal et en particulier le Conseil administratif font du forcing et empêchent le débat. Alors là, les bras m'en tombent! Pardonnez-moi, mais les bras m'en tombent. Mesdames et Messieurs, vous avez été saisis de la proposition PR-1503 qui a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement au mois de février dernier. Vous êtes toutes et tous des conseillères et des conseillers municipaux élus, vous connaissez les règlements et vous saviez que le Conseil municipal avait quarante-cinq jours pour se prononcer. Mais vous n'avez pas profité de ce délai pour demander au Conseil d'Etat un mois de plus en vue de faire de la concertation ou de convaincre la gauche ou la droite de tel ou tel argument justifiant de ne pas voter tout de suite ce PLQ et de différer votre décision. Pour ma part, je dois dire que c'est quand même votre responsabilité de demander des délais, si tant est que vous puissiez les obtenir.

Quant à la responsabilité du Conseil administratif, elle est la suivante, je me suis assez largement exprimée à ce sujet hier soir: la responsabilité de notre exécutif est d'offrir du logement à toutes nos communières et à tous nos communiers. C'est la moindre des choses de pouvoir loger nos enfants et reloger les mal-logés. Peut-être avez-vous oublié que certaines et certains en arrivent à dormir dans leur voiture, parce qu'ils ne trouvent pas de logement. Peut-être avez-vous oublié qu'il y a plus de 7000 ou même 8000 demandes de logement au niveau du Canton et qu'il y en a plus de 4500 au niveau de la Gérance immobilière municipale (GIM). Tout cela, il faut le prendre en compte. Ce sont nos habitants, et il faut les loger.

J'entends toujours les mêmes arguments: oui, il faut loger nos habitants, mais pas ici. Comme le Parti socialiste l'a rappelé à l'instant en soulignant différents éléments, il faut trouver du territoire. Or vous savez que le Conseil administratif est opposé au mitage du territoire et résolument tourné vers la préservation de la terre agricole. Cela signifie que nous devons construire en ville, là où il y a de la place. Le PLQ «Bourgogne» est particulièrement exemplaire, cela a été relevé, puisqu'il s'agit de gabarits tout à fait corrects pour un centre-ville. Par conséquent, nous prenons nos responsabilités et vous prendrez les vôtres, Mesdames et Messieurs.

Nous regrettons l'opposition de ces habitants. Bien sûr qu'ils se trouvent fort bien dans leurs maisons, mais ils représentent 34 villas sur le périmètre concerné.

Si on multiplie ce chiffre par quatre en supposant qu'elles abritent chacune en moyenne une famille de quatre personnes, on arrive à environ 140 habitants sur ce territoire, alors que nous pourrions en loger plus de 1000. Ce n'est pas rien! Nous avons cette responsabilité, au Conseil administratif. Nous vous proposons de prendre les vôtres, au Conseil municipal. Par la suite, si un référendum est lancé, la population prendra les siennes. Quant à nous, nous nous soumettrons alors à la décision populaire.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

Le président. Le vote à l'appel nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous votons sur la délibération de la proposition PR-1503 sans les recommandations votées en commission, en vertu de l'amendement général voté hier soir, mais assortie des deux autres recommandations du plénum acceptées en deuxième débat.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 46 oui contre 20 non (1 abstention), assorti de deux recommandations du plénum.

Ont voté oui (46):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Vincent Milliard (Ve), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), Mme Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté non (20):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR).

S'est abstenu (1):

M. Luc Barthassat (HP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Yves Steiner (PLR).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 30 049 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif qu'une attention particulière soit apportée afin que le maximum d'arbres à grand développement et fruitiers existants sur le site soient préservés.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, pour chaque arbre abattu, trois arbres soient plantés.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons maintenant aux objets dont l'urgence a été votée hier par motion d'ordonnancement.

6. Motion du 8 février 2022 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Elena Ursache, et Delphine Wuest: «Conférence sur la crise climatique: de l'importance de sensibiliser et d'impliquer le niveau municipal» (M-1662)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant l'importance:

- de saisir les enjeux liés à l'urgence climatique;
- que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique;
- d'avoir une base commune de connaissances qui reposent sur des faits afin de pouvoir mener ensemble les actions nécessaires;
- du signal donné par l'Assemblée fédérale d'instaurer un dialogue avec les expert-e-s en la matière;
- du vote de l'urgence climatique par le Conseil municipal le 16 mai 2019,²
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique;
- de coorganiser avec l'Association des communes genevoises (ACG) une formation s'appuyant notamment sur les rapports des autorités suisses, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- de proposer cette formation à toutes les élues communales et à tous les élus communaux du canton de Genève;
- de l'enregistrer pour une rediffusion à large échelle;
- d'organiser cette formation d'ici à juillet 2022.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 5943. Motion d'ordonnancement, 7467.

²Résolution R-242 du 17 avril 2019.

Préconsultation

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je pense que cette motion M-1662 tombe à point, car chaque parti vient de formuler ses valeurs écologiques et sa vision de la protection de l'environnement. La planète va mal. Elle s'est réchauffée de 1,5 degré. Tout le monde s'accorde sur l'urgence climatique. Notre plénum l'a d'ailleurs votée le 15 mai 2019 en acceptant la résolution R-242. Afin que cela ne reste pas de vains mots, il est primordial, pour les Vertes et les Verts, que les élus et les élues aient un socle commun de connaissances sur les causes de la crise climatique, les problèmes qu'elle provoque et les actions à mettre en place au niveau municipal. Cela devrait faciliter les échanges et la concertation entre les différents partis, afin d'agir et de faire face ensemble à ce mal croissant. Il va de soi que cette conférence doit être donnée par des personnes expertes de ce domaine et hors partis politiques. Il est essentiel que cela se fasse au plus vite, car la situation est préoccupante.

A Genève, par exemple, nous vivons des étés caniculaires à répétition. Dans certains quartiers, les inondations sont en augmentation. Des animaux qui ont perdu leur habitat naturel se rapprochent du centre-ville, tel un cerf galopant dans le cimetière de Châtelaine, il y a quelque temps. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les écosystèmes comme celui de l'eau potable sont perturbés dans toutes les régions du monde. Cela a des effets néfastes sur les sociétés humaines. Par exemple, notre chaîne alimentaire est touchée par les dégâts dans l'agriculture et la biodiversité. La perte de la biodiversité atteint une proportion inédite: 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées, ce qui représente une espèce sur huit. A cause de la pollution, nous avons déjà perdu 68% des animaux sauvages. Sur le plan environnemental, le constat n'est pas meilleur: 75% des terres, 88% des océans et 85% des zones humides sont dégradés ou pollués.

L'impact sur la santé est notamment une augmentation des maladies cardiovasculaires, des problèmes de santé mentale comme l'anxiété, ainsi que des maladies liées à l'alimentation. De plus en plus, nous avons des problèmes liés à l'alimentation.

Pour protéger la planète avant qu'il ne soit trop tard, le GIEC propose aux communautés locales de se concentrer sur leur coin de terre et de se concerter sur les solutions locales les plus adéquates à mettre en place: par exemple, limiter le déboisement, réduire le gaspillage en général, mieux utiliser l'eau, favoriser une alimentation issue de l'agriculture durable et locale, intensifier la transition énergétique et, bien sûr, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est urgent d'avancer ensemble pour nous protéger et préserver notre planète pour nos enfants.

Chaque pas compte. Cette conférence en est un, les actions concrètes qui en découleront en seront d'autres. Mesdames et Messieurs, les Vertes et les Verts vous invitent à renvoyer la motion M-1662 au Conseil administratif et à accepter le futur amendement déposé par le Parti socialiste, qui propose d'élargir le délai d'organisation de cette formation au courant de l'année 2022. En effet, lorsque nous avons déposé cette motion, nous proposions juillet 2022, mais cette date est un peu trop proche. (Applaudissements.)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 21 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au secours! Vous croyez que vous allez régler un quelconque problème avec une conférence? Eh bien, vous la tiendrez tout seuls! Vous n'avez pas besoin de nous pour tenir une conférence sur ces problématiques-là! Il faudrait déjà que les auteurs de la motion soient cohérents avec eux-mêmes... Enfin, je le dis pour toute l'Alternative, puisque de toute manière toute l'Alternative – et même peutêtre au-delà, hélas – va voter cette motion. Vous croyez qu'avec l'action de la Ville de Genève vous allez régler les problèmes de climat du monde entier, y compris tout ce qui se passe en Ukraine à cause de la pollution causée par cette guerre qui est loin d'être terminée? Mais laissez-moi rire!

Vous n'êtes déjà pas cohérents avec vous-mêmes! Vous nous dites: «On va lutter contre la coupe des arbres», or vous venez de décider qu'on allait couper des arbres dans le périmètre de Bourgogne! Je le répète, vous n'êtes pas cohérents avec vous-mêmes! Vous voulez réduire les gaz à effet de serre mais, quand on vous dit: «Pour réduire la circulation, il faudrait peut-être d'abord s'occuper des pendulaires qui viennent du canton de Vaud et de France», là, vous ne voulez pas en entendre parler! Vous pénalisez les habitants de Genève en les empêchant de circuler! Vous nous dites aussi: «Il faut enterrer les voitures en les mettant dans des ouvrages, parce qu'il faut supprimer toutes les places de parking en surface.» J'ai lu ça il y a quelques jours! Mais quand on vous propose un parking, vous êtes contre! Donc vous n'êtes pas cohérents avec vous-mêmes. C'est du *bullshit*, ce que vous nous proposez! Nous nous opposerons à cette motion ridicule!

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC). Je ne pensais pas avoir la parole si vite... Après ce que je viens d'entendre, je crois qu'il y a un malentendu, notamment sur la volonté qui sous-tend la motion M-1662. Mesdames et Messieurs, je ne vous cacherai pas que nous avons d'abord été un peu étonnés, au Centre, devant ce projet de formation sur la crise climatique. Mais d'un autre côté, si vous voulez qu'on parle la même langue, il faudrait peut-être qu'on arrive à avoir en main les mêmes éléments-clés. Voilà pourquoi nous sommes d'accord de suivre

cette motion, parce qu'elle propose tout simplement d'obtenir des informations. Elle sera volontaire, personne n'est obligé de la suivre – mais quand on est élu, la moindre des choses est d'avoir certains arguments et certaines informations concernant le changement climatique. Je sais bien – M. Sormanni l'a dit luimême – que rien que le terme «changement climatique» vous donne des boutons, mais ça devient ridicule!

Je vous cite l'exemple d'un ingénieur en France qui s'appelle Jean-Marc Jancovici. Il a été auditionné par le Sénat français vers l'année 2013 déjà, me semble-t-il, et il y a exposé le problème énergétique. Souvent, les gens disent: «Combien ça va coûter?», mais lui répond: «Ce n'est pas une question de coût, c'est une question d'énergie. Tout fonctionne avec des énergies.» Cette approche montre que la Terre ne peut pas produire tout ce qu'on attend d'elle et qu'il faut décarboner – parce que c'est ça, en fait: on parle ici de décarbonation. Il doit donc y avoir un plan dans ce sens, que ce soit au niveau d'une municipalité ou d'un Etat. Je crois que même au niveau du gouvernement français, qui va maintenant élire sa présidence, il doit y avoir un plan de décarbonation de la République française.

Chacun pense au niveau national. L'Allemagne a ses problèmes, la Suisse a les siens, etc. Les solutions sont donc différentes. On sait que la France a décidé finalement de continuer avec le nucléaire. C'est un choix difficile à faire, mais qui se comprend, dans le contexte français. Cela se comprend moins bien dans le contexte suisse, puisque nous avons heureusement des énergies hydrauliques qui nous permettent d'avoir un certain avantage, pour ainsi dire. On sait qu'on va devoir développer aussi tout ce qui est énergie éolienne. Oui, Mesdames et Messieurs, vous savez qu'on devra utiliser moins de voitures, moins de carburant, moins de pétrole, moins de gaz. On va vers une période d'économies. Evidemment, politiquement, ce n'est pas vendable. On n'a pas envie de dire à nos concitoyens et concitoyennes qu'on va devoir faire des sacrifices!

Mesdames et Messieurs, la situation est beaucoup plus grave que vous ne l'imaginez. Ce n'est pas pour peindre le diable sur la muraille, comme on dit, mais il faut que nous puissions avoir un langage qui permette de voir venir l'avenir et que nous prenions certaines décisions essentielles par rapport au changement climatique. Faire diminuer la température de 1,5 degré, c'est un sacré parcours! La période du Covid-19 a permis de faire des économies et de décarboner plus que ce qui était attendu, mais chaque année on devrait faire la même chose. On doit donc trouver des solutions.

Je n'allongerai pas sur ce sujet, parce que nous aurons l'occasion de prendre des cours là-dessus – pour celles et ceux qui le veulent. Si vous ne suivez pas ces cours, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de prendre des informations. Et ne voyez surtout pas ça d'un mauvais œil comme étant un signe

de tyrannie. Personne ne veut tyranniser personne! ($Remarque\ de\ M^{me}\ Roullet$.) Non, non, ce n'est pas de la tyrannie, Madame Roullet! Vous transmettrez, Monsieur le président.

Une voix. C'est de la tyrannie!

M. Jean-Luc von Arx. Non, non, ça n'a rien à voir! Evidemment, si on prend ça comme ça... Il s'agit plutôt de tirer à la même corde. Si vous ne voulez pas le comprendre, eh bien, essayez de vous renseigner davantage. Ce n'est pas pour vous dire que vous avez tort et que nous avons raison ou que d'autres ont raison, mais il y a des éléments scientifiques que des gens essaient d'expliquer et qu'il faut prendre en considération. Voilà! C'est tout ce que je voulais vous dire, je vous remercie de m'avoir écouté. (Applaudissements.)

M^{me} Michèle Roullet (PLR). On a de nouveau là une motion remplie de belles et bonnes intentions, puisqu'on veut sauver la planète... Donc il n'y a même plus tellement besoin de discuter! Bien entendu, on est ici dans un registre de donneurs de leçons. Bien entendu, on prétend lutter contre le réchauffement climatique – mais je rappelle que c'est le refrain des Verts, sans arrêt, de lutter contre le réchauffement climatique!

En l'occurrence, il faut donc moins consommer. Pourtant, c'est tout de même étrange: aucun groupe de ce parlement ne dépose autant de motions que les Verts. Ils agrandissent nos ordres du jour avec des motions... Je crois qu'ils déposent dix fois plus de textes que le Centre ou le Parti libéral-radical! Vous êtes contre la consommation, chez les Verts, mais alors, pour ce qui est de consommer des motions et des résolutions, là, il n'y a pas de limite! Vous êtes contre la consommation et vous voulez empêcher les artisans et les commerçants de promouvoir leurs produits, par exemple. Vous me direz que ça n'a pas de lien, mais j'en vois un!

Vous êtes sans arrêt à déposer des motions, sans même prendre la précaution de vérifier si ce que vous proposez n'existe pas déjà. Il y a quand même un minimum d'efforts à faire, quand on est conseiller municipal! Il faut au moins voir ce qui existe déjà. Or, là, qu'est-ce que vous proposez? Une formation. Bon, moi, je suis déjà hésitante quant au terme de «formation», parce que je me demande si ce n'est pas plutôt une déformation, voire une manière de formater les cerveaux... Vous voulez qu'il y ait une base commune de connaissances, mais ça n'existe pas! Vous plaidez pour la biodiversité. Eh bien, c'est la même chose avec la connaissance: suivant les lunettes qu'on met, on n'a pas la même vision des choses. Bref, vous plaidez pour une base commune de connaissances que j'appellerais plutôt une doxa.

Vous proposez donc une formation à toutes les élues – ah oui, vous commencez par le féminin, c'est votre truc... – et tous les élus communaux du canton de Genève. Mais ça existe déjà! Avez-vous pris la peine de consulter le programme des cours offerts par la Ville de Genève? Il y a 154 fiches numérotées alphabétiquement: A, B, C, D... J'en citerai en tout cas une, la fiche V10, vous voyez à la lettre V le nombre de cours qui sont offerts! Je lis l'intitulé du cours décrit sur la fiche V10, qui fait partie de la catégorie «La Ville, son fonctionnement, ses valeurs»: «Urgence climatique: comprendre pour agir au quotidien», et en sous-titre: «Adopter de meilleurs comportements favorables à l'environnement».

Ensuite, il y a des objectifs. Je vous les lis, si ça vous intéresse – comme ça, vous pourrez aller suivre ce cours: «Comprendre pourquoi nous parlons d'urgence climatique; aborder la stratégie climat prise par la Ville de Genève et explorer comment chacun-e peut y contribuer; engager chacun-e à adopter des comportements plus positifs pour le climat dans ses sphères d'influence»... Je vous rappelle que l'écriture inclusive avec tirets est interdite dans l'administration. Je poursuis la citation: «Atelier immersif et collaboratif...» – ce n'est pas fantastique, ça? – «... pour mieux comprendre l'urgence climatique; concepts présentés de façon illustrée et pédagogique»... Il y a même des «exercices de mise en pratique pour agir dans son quotidien».

Je cite maintenant les remarques qui figurent sur la fiche V10: «Les participant-e-s...» – il y a les tirets, mais pas le x, on est déjà presque sauvés... (*rires*) – «... seront amenés à réaliser leur bilan carbone individuel en préparation de la formation.» (*Rires*.)

Il y a encore un autre cours, décrit sur la fiche V11, toujours dans la section «La Ville, son fonctionnement, ses valeurs», qui est intitulé «Les midis du développement durable». Vous avez donc tout ce que vous voulez et tout ce que vous demandez dans ces formations de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs de la gauche! Faites juste l'effort de nous épargner...

Le président. Vous devez conclure, Madame Roullet.

 M^{me} Michèle Roullet. ... des motions inutiles, avec des demandes de cours qui existent déjà! Merci!

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Eric Bertinat (UDC). Je vais vraiment m'en tenir à la motion M-1662, parce qu'il me semble qu'il y a dans cette affaire une espèce de procès: est-ce qu'on est un peu écolos, beaucoup, trop, pas assez...? J'en reste à la motion et à ses trois premiers considérants.

Je cite d'abord le premier. Il s'agit de considérer «l'importance de saisir les enjeux liés à l'urgence climatique». Bon. Ça voudrait dire que certains n'en sont pas capables... Je trouve ça profondément discriminatoire et assez peu démocratique. On en revient à cette échelle qui consiste à savoir si on est un petit peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout écologiques... Dès votre premier considérant, Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous faites un véritable procès d'intention à celles et ceux qui ne se calqueraient pas exactement sur vos vibrations vertes. Du reste, on se demande si, en postulant cela, vous ne décidez pas d'emblée qu'il va être interdit de ne pas penser comme vous.

Je passe au deuxième considérant, soit «l'importance que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique». Ecoutez, chers collègues, qui a la compréhension la plus claire de la crise climatique? Est-ce que ce sont des conseillers municipaux? Est-ce qu'ils sont parmi nous? Est-ce que ce sont des députés? Est-ce que ce sont des scientifiques? Si c'est des scientifiques, qui va les choisir? Sur la base de quels critères? Tout ça me semble vraiment très nébuleux! Evidemment, je comprends bien l'idée sous-jacente à votre motion mais, sincèrement, quand on commence à l'étudier, même sans se focaliser sur son appartenance politique, vous me permettrez de vous dire qu'on est un peu perplexe – du moins, c'est mon cas.

Je prends le troisième considérant, à savoir «l'importance d'avoir une base commune de connaissances qui reposent sur des faits afin de pouvoir mener ensemble les actions nécessaires». Chers collègues, c'est exactement ce que faisaient Pol Pot et consorts dans leurs camps de rééducation! Tout le monde devait penser de la même manière! Or j'ai comme l'impression que cette motion nous y appelle... C'est plus de la propagande qu'autre chose!

Enfin, qu'est-ce que vous allez nous expliquer au sujet de cette coorganisation «avec l'Association des communes genevoises (ACG) [d']une formation s'appuyant notamment sur les rapports des autorités suisses, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)», etc., etc.? J'avoue que je ne comprends pas très bien cette motion. Est-ce qu'il sera obligatoire de suivre ces cours pour être simplement désigné comme pouvant siéger dans un délibératif, si on prend le cas de la commune? Est-ce une sommation? Est-ce une obligation ou pas? Faudra-t-il se porter volontaire pour suivre cette formation? Rien n'est indiqué dans la motion M-1662. Le caractère obligatoire de la formation demandée transparaît à travers les lignes: ça voudrait dire qu'il pourrait y avoir

des sanctions pour celles et ceux qui ne voudraient pas «saisir les enjeux liés à l'urgence climatique».

Bref, tout votre texte est mal foutu, pour vous le dire franchement! C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre ne le votera pas.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Comme l'a mentionné mon préopinant du Centre, la situation est effectivement beaucoup plus grave que ce que l'on pense, en ce qui concerne la crise climatique. «Saisir les enjeux liés à l'urgence climatique» est un prérequis plus que jamais fondamental, urgent, nécessaire... Les adjectifs me manquent! En cette période de bouleversement climatique, il s'agit de ne pas s'arrêter à une connaissance superficielle ni à une simple sensibilisation à la thématique, mais bel et bien de comprendre les enjeux fondamentaux liés à la crise climatique, afin de prendre les décisions les plus adéquates – décisions que nous avons la responsabilité de prendre de manière éclairée, s'il fallait le rappeler.

Que certaines personnes, élues en fonction de leur sensibilité et de leur bord politiques, aient une compréhension de telle ou telle question plus pointue et plus adéquate que d'autres sur des thématiques qui n'impactent pas l'ensemble de la société ni du monde, n'est pas nécessairement un problème. Dans ce cas précis, la thématique est fondamentale et elle impacte tout un chacun. Il est donc nécessaire que chaque élu-e ait un accès au même niveau d'information dans ce domaine et que les écarts de connaissances s'amenuisent. C'est ce que demande la motion M-1662.

Apporter un socle de connaissances communes signifie-t-il donner des leçons? Est-ce que vraiment on est dans la bonne intention, comme s'interroge ma préopinante du Parti libéral-radical? Mais les faits restent les faits, ce n'est pas une doxa. C'est fou qu'on puisse parler de propagande et de parti pris! Cela montre bien que certaines et certains élu-e-s ne comprennent pas les enjeux fondamentaux liés à la crise climatique et qu'ils considèrent que ce n'est qu'une question de perspective. Ça en dit long!

Un préopinant du Mouvement citoyens genevois a appelé au secours, tout à l'heure, et s'est demandé comment régler les problèmes avec une conférence. Peut-être faut-il bien lire cette motion et ses invites. On est bien au-delà de l'organisation et de la diffusion d'une conférence, il faut lire les détails. Ensemble à gauche votera donc en faveur de la motion M-1662, avec les amendements qui seront proposés tout à l'heure par le Parti socialiste, et vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs. Merci! (Applaudissements.)

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames-Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on a entendu certains mots, durant cette discussion qui fut tout en retenue, bien sûr... On a commencé par «refrain», ensuite «doxa», et on a fini avec Pol Pot... Bon. La motion M-1662 très pertinente des Vertes et des Verts pose de très bonnes questions et amène de vraies propositions par rapport à un enjeu de connaissance.

Le GIEC, dont certains et certaines semblent ignorer qu'il est à Genève, pose des constats très clairs issus d'un consensus scientifique, ce qui veut dire, a priori, que ce sont des gens qui vont étudier, scruter, examiner, enquêter, voir ce qui se passe, pour essayer de tirer des conclusions. Ce n'est donc pas tout à fait le Conseil des Gardiens de la révolution et les ayatollahs d'Iran qui vont édicter ce que doivent faire les hommes, les femmes – et surtout ce à quoi les femmes n'ont pas droit en général.

Parmi les constats du deuxième volet du sixième rapport du GIEC, il y a des conclusions très claires: de 1900 à aujourd'hui, la température a augmenté de 1,5 degré et on a vécu trois canicules en dix ans en Suisse. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'être expert ou docteur en sciences de la Terre pour comprendre ce que c'est qu'une canicule, parce que quand on la vit les effets sont très clairs. Ils sont très clairs pour la santé – notamment la santé des personnes âgées et des enfants. Donc oui, il est important de réaliser que ces choses sont là, qu'elles existent et qu'il faut en faire quelque chose.

Les villes sont les plus touchées par le réchauffement climatique; certains quartiers le sont encore plus. A Genève, prenons les Pâquis ou le quartier de l'Hôpital: ce sont ceux qui ont le moins de végétalisation. On ne va tout de même pas se dire qu'il faut ignorer ces réalités, j'imagine! On ne va pas ignorer que les voitures, a priori, polluent plus que les piétons. On ne va pas ignorer, a priori, que le streaming pollue davantage que la tablette en terre cuite... Bon. Donc, si c'est un remède pour les climatosceptiques, eh bien, c'est effectivement une bonne motion et le Parti socialiste la soutiendra. C'est mon collègue Ahmed Jama qui parlera de nos amendements. (*Applaudissements*.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il en reste huit: M^{me} Danièle Magnin, M. Daniel Sormanni, M^{me} Louise Trottet, M. Maxime Provini, M. Alain de Kalbermatten, M^{me} Bénédicte Amsellem, M^{me} Jacqueline Roiz et M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Moi, ce qui me frappe, dans ce projet de motion M-1662, c'est ce côté un peu mégotte... C'est «il faut envoyer tous les élus du canton se former, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est que le climat, ils

ne savent pas ce que c'est que l'énergie»... alors qu'on en discute à longueur de décennies et qu'on est probablement parmi les gens les plus informés! On veut nous envoyer sur des bancs d'école... Mais c'est gentil, ça! Et puis, en plus, c'est une formation gratuite! Voilà un des aspects de cette motion: l'âne, la carotte et le bâton. Bientôt on voudra nous donner des coups de bâton, si on ne va pas s'endoctriner à la source verte et rose! Moi, je trouve ça absolument scandaleux! C'est hypocrisie sur hypocrisie, l'une s'ajoutant à l'autre!

Je rappelle le discours tenu par M^{me} Wuest tout à l'heure: elle veut faire venir le monde entier à Genève! Elle veut qu'on accueille tous les réfugiés de guerre et tous les réfugiés climatiques! On va avoir l'Amérique latine, l'Afrique, l'Afrique du Nord, l'Arabie... Tout le monde pourra venir à Genève! C'est super, parce que, si ces réfugiés ne sont plus chez eux mais chez nous, on pourra peut-être, nous, aller chez eux et refaire un monde convenable...

Je vous signale également, Mesdames et Messieurs, que les pires dépenses d'énergie, dans notre canton, sont celles qui sont dues à la mauvaise isolation des bâtiments. C'est parce que les bâtiments sont chauffés, chauffés, chauffés, parce que les murs et les fenêtres sont mal isolés – et pourquoi les fenêtres sont-elles mal isolées? Parce qu'on ne veut pas mettre l'argent qu'il faut pour les changer!

Après, vous avez les gens qui vivent allègrement avec le chauffage à fond et les fenêtres ouvertes, ceux qui laissent couler l'eau chaude sans nécessité, etc. Mais ça, ce n'est pas à nous qu'il faut le dire! C'est à la population! Or à la population on ne communique pas les éléments de connaissance qu'il faut pour qu'elle trie ses déchets, c'est pourquoi elle ne les trie pas suffisamment et ça nous coûte cher. Les gens mettent le vieux papier et toutes sortes d'autres objets avec les ordures ménagères. C'est ça qui nous pourrit la vie!

Quant à savoir si on a eu trois canicules en dix ans... Moi, j'ai passé mes examens de licence en juin 1976 et on était en pleine canicule! Dans le canton de Vaud il était interdit d'arroser son jardin. J'ai appris l'histoire de gens qui sortaient nuitamment avec de petits pots d'eau pour arroser leurs petits rosiers et leurs petites plantes, et qui ont été surpris par des voisins puis se sont vu infliger une amende, on leur a tapé sur les doigts. Ce n'est donc pas une nouveauté, qu'il fasse chaud! D'accord? Il est clair qu'on a un manque d'eau et nous espérons qu'il tombera beaucoup d'eau cette année. Mais on n'y est pas encore!

Ici, on veut nous envoyer à l'école comme des petits enfants. Moi, je trouve ce projet absolument infantilisant, abêtissant! Ce n'est pas nécessaire! Des écoles, on en a déjà. On a eu des présentations extrêmement intéressantes faites par plusieurs personnes, notamment des professeurs de l'EPFL qui sont venus nous expliquer des choses et des hauts fonctionnaires de l'Etat qui travaillent au Département du territoire. Il est complètement idiot de vouloir dépenser encore de l'argent – en plus de nous infantiliser – pour nous donner des informations que nous avons déjà. Nous voterons donc non à la motion M-1662.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, la problématique n'est pas que tout un chacun ou moi-même ou le Mouvement citoyens genevois ou qui que ce soit nie ce qui se passe aujourd'hui. Mais on n'a pas la même approche, on n'a pas la même façon d'aborder la problématique. On ne veut pas d'un cours infantilisant, c'est un endoctrinement qu'on nous propose ici – merci bien, les endoctrinements, on en a connu dans l'histoire et on n'en veut plus! Plus jamais! Il y en a déjà assez ailleurs, hein! Alors, on ne va pas encore en ramener ici par rapport à cette problématique! On en parlait tout à l'heure à propos d'un autre objet: dès le plus jeune âge, c'est-à-dire de la naissance à la mort, on est endoctrinés par la gauche et le Parti socialiste. Non, on ne veut pas de ça! Ça ne nous intéresse pas! Votre formation, votre conférence ou tout ce que vous voulez, je sais ce que c'est, Mesdames et Messieurs de la gauche! J'ai parfaitement bien lu la motion M-1662 et je sais de quoi on parle. Simplement, il ne faut pas exagérer!

Il n'est pas question ici de nier certaines choses, c'est une question d'approche. Or une fois de plus, la Ville de Genève est la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf: elle va décider pour tout le canton que tous les conseillers municipaux devront en passer par là! Mais vous vous prenez pour qui? Pour ce que vous n'êtes pas! Je pense que, une fois de plus, vous êtes à côté de la réalité. Comportez-vous d'abord vous-mêmes comme il faut, faites les bonnes actions pour protéger l'environnement! Je l'ai dit encore tout à l'heure: ce n'est pas du tout ce que vous faites, notamment par rapport à la décision prise concernant le PLQ «Bourgogne». Par conséquent, ne venez pas nous donner des leçons là-dessus! Je pense que vous faites fausse route.

L'endoctrinement, nous n'en voulons pas! Vive la liberté! Nous ne voterons pas la motion M-1662. Et même si elle devait être votée et mise en application, en tout cas, moi, je ne mettrai pas les pieds dans vos cours! Ça, c'est sûr!

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je tenais à réagir à quelques propos. (Des membres du Conseil municipal bavardent.) Je ne peux pas parler dans ces conditions, je suis désolée. Vous transmettrez, Madame la présidente de séance... Merci! Je tenais à rebondir et réagir à quelques propos qui ont été émis par la partie droite de cette enceinte, laquelle s'offusque, s'irrite et gesticule sans fin d'une manière tellement prévisible – et même triste, ai-je envie de dire – sur des sujets qui sont graves, en fait, et qui concernent la jeune génération de ce pays. (Remarque.) C'est d'une ironie qui est d'un excellent goût... Vous transmettrez, Madame la présidente.

Avec tout le respect du monde que je porte à la partie droite de cette enceinte, qui se prétend bien informée au sujet de la crise climatique, je signale qu'il existe un classement des votes au parlement fédéral qui s'appelle «ecorating» et qui montre la proportion de votes pro-climat et pro-environnement par parti. Ce classement montre que les pires élèves en matière de climat sont le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre. De manière très ironique, ce sont les mêmes partis qui s'opposent ce soir à la motion M-1662...

Je me dis, par conséquent, qu'ils ont peut-être effectivement encore quelque chose à retirer de cette formation qui, on l'a déjà répété dix fois, est facultative et ouverte à tout le monde, n'impose rien, ne dicte rien, mais est basée sur des constats scientifiques. Oui, il y a encore des gens qui croient à la science, ici, et qui croient à des consensus établis de manière libre, prouvée, démocratique! C'est le fondement même de notre société, en fait. Ces consensus-là dictent aussi un peu la manière dont fonctionnent nos pays et dont nous prenons nos décisions, en tant que politiciens. Etre politicien, c'est une responsabilité, ça ne se fait pas sans information ni connaissances. Je pense que c'est une responsabilité que vous ne semblez pas vraiment ressentir, par moments.

Voilà, je suis désolée de mon émotion dans cette prise de parole, mais je suis juste déçue du niveau que prennent ces débats, par moments. A l'époque de la désinformation, des *fake news*, des *deepfakes*, un petit peu de formation vieille école nous fera le plus grand bien! Je conclurai en disant que je trouve bien ironique qu'une droite qui prétend se préoccuper des deniers publics passe autant de temps à gesticuler dans ce parlement et à se vexer personnellement, alors qu'on n'attaque personne et que, finalement, le seul but pour lequel on est tous là ce soir, c'est de travailler au bien commun.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Maxime Provini (PLR). Moi, je suis quand même assez... J'hésite entre les adjectifs «déçu» et «consterné». On est à deux ans et demi de législature. Combien de débats, Mesdames et Messieurs, avons-nous menés sur l'urgence climatique? J'aurais aimé être au caucus des Verts où ils se sont dit: «Si on parlait de l'urgence climatique? C'est le moment!» On en parle très souvent! Je crois que les enjeux ont été compris par toutes et tous. Alors, entendre ce soir qu'on a de nouveau besoin d'informer, d'expliquer... En gros, vous sous-entendez qu'on n'est pas capables de comprendre les enjeux climatiques. Enfin, franchement! C'est aussi un manque de respect envers... (Réaction dans la salle.) Mais bien sûr! C'est ce qu'ils disent! C'est ce qu'ils sous-entendent! Il faut soi-disant nous expliquer sans cesse la situation. ça fait dix fois qu'on

parle de l'urgence climatique et vous nous expliquez encore qu'il faut organiser – apparemment – des conférences, des réunions, qu'il faut faire venir des scientifiques pour nous expliquer de quoi il retourne... Franchement, moi, j'ai du mal avec ce discours!

Pour ma part – comme tout ce plénum, d'ailleurs – je suis prêt à suivre la motion M-1672 déposée hier soir par M. Herren, qui demande quelque chose de concret pour faire face à l'urgence climatique. Qu'est-ce qui s'est passé? Son renvoi en commission été voté à l'unanimité! Alors, pourquoi venez-vous en urgence déposer un texte comme la motion M-1662? Je le répète, je ne comprends pas. Le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) se charge déjà de sensibiliser la population et les élus. Ce débat me désole, comme très souvent quand on débat tous ensemble. Vraiment, je déplore cette manière de vouloir sans arrêt nous infantiliser en estimant que nous ne sommes pas capables de comprendre les enjeux climatiques.

Vous avez la majorité, à gauche, et je vous rappelle aussi qu'il y a des élus des Verts au Conseil administratif de la Ville de Genève depuis 1995. Mais vous êtes là, à nous reparler d'urgence climatique encore et encore... Vous avez la majorité! Déposez des textes! Demandez-nous d'assainir les bâtiments! Je vous signe tout! Il est lamentable qu'en 2022 on n'ait pas encore fini d'assainir nos bâtiments. C'est lamentable! Vous êtes tous d'accord avec moi, j'en suis certain.

Et maintenant, on passe une soirée quasiment entière à parler de l'urgence climatique... Mesdames et Messieurs, j'espère que vous êtes toutes et tous aussi désolés que moi qu'on passe de nouveau une soirée à dire: «Ah, mais vous n'êtes pas assez d'accord sur ci, nous on pense que ça...» C'est enfantin! J'imagine que les gens qui nous regardent se disent: «Mais vraiment, ce Conseil municipal en Ville de Genève, c'est ri-di-cule!» On est ridicules! Vraiment! Déposez des textes concrets, avec la majorité que vous avez! Allons-y! Il faut assainir les bâtiments, il faut une autonomie énergétique pour la Ville, il faut végétaliser plus... Pas de problème! Mais faites-le, au lieu de venir nous donner la leçon et d'estimer qu'on n'est pas capables de comprendre!

En plus de ça, vous voulez inviter tous les élus du canton et des autres communes à suivre cette formation! Il vous faut absolument sensibiliser tout le monde, parce que personne ne vous a compris, évidemment... C'est pourtant la dixième, quinzième ou vingtième fois qu'on aura entendu les arguments du débat de ce soir!

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Vous avez très bien compris, Mesdames et Messieurs, que le Centre est le parti de la synthèse. (*Eclats de rire.*) Allez-y, allez-y! C'était prévisible... ça fait plaisir...

Une voix. Ca fait du bien!

M. Alain de Kalbermatten. Oui... ça fait du bien, ça distrait... Mais j'aimerais surtout vous dire une chose: ce soir, on entend une majorité et on entend une opposition qui se place comme victime en disant: «Ah, mais vous avez le pouvoir et vous ne faites rien!» Mais qu'est-ce que vous faites tous les jours, vous, les opposants à la motion M-1662, pour comprendre ce qu'est véritablement le réchauffement climatique et quels sont les enjeux climatiques qui concernent notre monde et notre ville? Qu'est-ce que vous faites tous les jours, en tant que citoyens – je m'adresse, bien sûr, à cette opposition qui se victimise – pour favoriser la transition énergétique et écologique?

Une voix. C'est ce qu'on a voté hier soir!

M. Alain de Kalbermatten. Ecoutez! Qu'est-ce que vous faites pour ça? Est-ce que tous les jours vous évitez de prendre votre véhicule? (Brouhaha et vives réactions dans la salle.)

La présidente. Attendez, Monsieur le conseiller municipal!

M. Alain de Kalbermatten. Est-ce que tous les jours vous prenez une douche à la place d'un bain?

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, un instant, s'il vous plaît!

(Brouhaha et vives réactions dans la salle.)

M. Alain de Kalbermatten. Mais attendez, Madame la présidente! Attendez! Je m'adresse à vous!

La présidente. Un instant, s'il vous plaît! (*Remarque de M. Maxime Provini.*) Monsieur Provini, ce n'est pas un dialogue!

M. Alain de Kalbermatten. Je m'adresse à vous, Madame la présidente, même si j'ai un petit problème de strabisme, peut-être... (Rires.) Je suis vraiment désolé! Je pense qu'il faut bien voir que cette volonté n'est pas juste celle des Verts, c'est une volonté de comprendre, de saisir quels sont les enjeux liés à la crise climatique. Aujourd'hui, on ne comprend pas totalement ces enjeux, puisque vous êtes dans une opposition, à droite, alors qu'on doit être dans une mobilisation! C'est totalement différent! Vous êtes dans une opposition stérile, alors qu'on essaie de sauver un avenir pour nos enfants. Or pour le faire il faut être éduqué. Vous savez très bien qu'il faut être éduqué! Et pour ça, il faut comprendre. Bien entendu que si vous êtes réfractaires à toute éducation – vous transmettrez, Madame la présidente – il n'y a aucune obligation d'avoir ces connaissances et de comprendre. Mais le but, c'est juste qu'une majorité de gens dans cette salle saisissent les enjeux liés à la crise climatique et qu'on puisse aller de l'avant.

Comme je l'ai dit précédemment, le Centre est le parti de la synthèse. J'oublie maintenant l'opposition qui se victimise et qui s'estime flouée dans ses droits les plus élémentaires comme la liberté, et je m'adresse à la gauche – aux Verts en particulier. M. Provini l'a très bien dit tout à l'heure: Mesdames et Messieurs les Verts, qu'avez-vous fait concrètement depuis deux ans pour l'écologie? Quels débats avez-vous lancés dans ce sens? Quels sont les objets que vous avez déposés? Le résultat est nul! Vous avez lancé des débats de société qui ne portaient pas sur l'urgence climatique!

La présidente. Monsieur de Kalbermatten...

M. Alain de Kalbermatten, Oui?

La présidente. Vous voyez? Je suis là!

M. Alain de Kalbermatten. Oui... Eh bien transmettez, Madame la présidente! (Rires.) Vous vous moquez de mon strabisme, hein! Ce n'est pas très sympathique! (Rires.) Sincèrement, vous les Verts, qu'est-ce que vous faites pour lutter contre la crise climatique? Vous avez la majorité, vous avez la puissance et la force d'imposer des choses, d'amener une évolution sociétale. Et que faites-vous? Vous avez des combats qui sont... d'importance, certes... Mais pour aller vraiment vers le but final, qui est justement de sauvegarder notre planète – même à l'échelle modeste, il faut le reconnaître, de la ville de Genève –, allez un peu plus vite! Mettez la deuxième! Aujourd'hui, vous n'êtes vraiment pas dans les clous!

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} **Bénédicte Amsellem** (Ve). Je vais répondre à deux-trois remarques et interrogations formulées par mes préopinants. Tout d'abord, lorsque l'on parle de connaissances, cela renvoie au consensus scientifique. Alors là, il n'y en a pas 300 000, des consensus scientifiques! Il y en a à peu près un...

Ensuite, il est reproché aux Verts de soumettre ici au Conseil municipal une motion doctrinaire. Je rappelle à mes préopinants que M. von Arx, qui a défendu la motion M-1662 avec enthousiasme, n'est pas de notre parti, mais bien du Centre. Je saisis l'occasion de le remercier vivement de prendre une position ferme pour les générations qui nous suivent, afin de leur offrir un petit peu d'espoir et de leur ouvrir des perspectives.

Par ailleurs, je souligne l'indécence des propos reprochant à cette motion d'avoir des relents totalitaires, alors que nous sommes en train d'en débattre abondamment. Je suggère aux personnes qui prononcent de tels propos de regarder un peu ce qui se passe du côté de la Russie avec l'Ukraine, ou d'autres réelles dictatures.

Enfin, pour répondre à M. Provini sur la supposée absence de textes venant des Verts durant ces deux ans de législature, je ne vais pas citer tous les objets que nous avons déposés, mais juste quelques-uns: il y a la motion M-1643 pour combattre l'effondrement de la biodiversité, que nous avons déposée; la motion M-1611 pour le recyclage des vélos, que nous avons également déposée; la motion M-1563 sur l'alimentation responsable, que nous avons déposée; la motion M-1654 pour une adhésion à l'Appel du Rhône, que nous avons déposée... Je vais m'arrêter là. (*Applaudissements*.)

M^{me} **Jacqueline Roiz** (Ve). Ma collègue a déjà donné énormément d'éléments, mais les Verts ont aussi travaillé sur les problématiques de la mobilité douce, des plastiques, du tri des déchets, de la végétalisation des toits. Nous avons déposé 10% des objets, en fait.

Par ailleurs, je reviens sur l'une des premières interventions de tout à l'heure, qui parlait d'obligation. J'aimerais bien qu'on relise tout simplement l'invite de la motion M-1622 qui stipule «de proposer cette formation à toutes les élues communales et à tous les élues communaux du canton de Genève». On dit bien «proposer», donc je ne vois pas en quoi ce serait une obligation!

Je trouve dommage qu'il y ait autant de dépression, tout à coup là-bas, à droite, et aussi de réactions très émotionnelles sur cette thématique. Avoir un discours commun, ça permet justement de faire des choses concrètes. On avancerait

beaucoup plus vite si on comprenait les effets du réchauffement climatique. En parler juste comme ça, en disant: «Le GIEC a dit...», et puis chacun réplique: «Ah oui, bien sûr, on connaît, on sait...», ça ne suffit pas. Dans le futur, au niveau des financements, la crise climatique aura un impact important sur toutes les communes. Pensons au charriage des rivières et aux crues, par exemple. Ça, c'est concret! Effectivement, on peut aller plus loin en travaillant encore sur l'isolation. Il y a aussi des choses qu'on ne peut pas faire au niveau municipal, mais seulement au niveau cantonal.

Je voulais donc simplement rassurer nos préopinants du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois et essayer d'animer leur flamme – vous transmettrez, Madame la présidente – en leur disant qu'ils feraient mieux de s'enthousiasmer pour cette motion qui nous permettra d'avancer ensuite très vite, parce qu'on saura de quoi on parle tous ensemble. C'est justement ce qu'on veut: travailler tous ensemble. (*Applaudissements*.)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ouf... Je ne sais pas vraiment par où commencer! Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève a émis un plan climat. Cette Stratégie climat comprend trois parties extrêmement importantes. (*Brouhaha*.) C'est en lien avec la motion M-1662!

Le premier axe, c'est les mesures qui doivent être prises, puisque manifestement, à part certains climatosceptiques – il en reste encore quelques-uns – la grande majorité des gens admettent aujourd'hui qu'il y a bien un réchauffement climatique. En tout cas parmi les scientifiques, à part quelques pseudo-scientifiques, tous admettent qu'il y a effectivement un réchauffement climatique. Cela ne se manifeste pas seulement par une canicule survenue dans les années 1980, mais par une répétition constante de ces canicules qui, on l'a dit, engendrent des risques pour la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Ces trente dernières années, en Suisse, l'augmentation de la température en été a été de deux degrés. Et quand on dit deux degrés, ce n'est pas qu'un jour on est à 30° C et le lendemain à 32° C. ça veut dire que, si on est à 30° C aujourd'hui, on va avoir des périodes caniculaires qui excèdent les 35° C, voire les 40° C sur plusieurs jours, et même la nuit. Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs: à partir du moment où la température ne descend pas au-dessous de 20° C durant la nuit, que se passe-t-il? Le corps ne récupère pas et vous avez des problèmes de santé.

C'est là une des données de base extrêmement importantes pour les élus, alors même que nous procédons à des modifications de zone ou à l'élaboration de PLQ, par exemple celui de Bourgogne dont vous avez discuté tout à l'heure. Ces données sont extrêmement importantes. Elles le sont d'autant plus que le rapport du GIEC n'est pas aussi simple que ça, malgré les apparences. Il est même assez complexe. Il est donc absolument nécessaire d'avoir une vision globale.

Quelqu'un a dit tout à l'heure: «Il ne faut pas nous infantiliser, nous avons compris.» Soit! Vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller municipal... Mais le fait est que nous avons reçu dernièrement, avec ma collègue Frédérique Perler, les représentants des organisations membres de la Plateforme nature et paysage Genève (PNPGE). Alors que nous ne parlions absolument pas de cet objet, l'une des remarques qui nous ont été faites est la suivante: il faut absolument informer, dans les auditoriums, dans les conseils municipaux, sur les conséquences du réchauffement climatique dans notre ville. Eux-mêmes nous ont demandé de diffuser l'information. Et ils trouvaient très bien que, dans notre plan climat – non, pas notre plan climat, notre stratégie climat que nous avons présentée – il y ait le troisième chapitre, qui est très important. Le premier, c'était les deux degrés de plus...

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

(Brouhaha. Le président sonne la cloche.)

Le président. Monsieur le conseiller administratif, attendez. Est-ce qu'on peut laisser M. le conseiller administratif s'exprimer?

Une voix. Excusez-moi, mais je crois qu'il y a un problème technique. Les gens qui nous suivent à la télévision n'entendent que le président; ils n'entendent pas les intervenants.

Le président. Poursuivez, Monsieur le conseiller administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ne veux pas vous citer la liste complète des organisations qui sont membres de cette plateforme, Mesdames et Messieurs. Leurs représentants nous ont dit: «La troisième partie de votre plan est très importante.» Il s'agit de ce que nous appelons les «ambassadeurs», c'està-dire les moyens de diffusion de l'information sur les risques causés par le réchauffement climatique pour nos villes et notre société.

Cette motion M-1662 vient s'inscrire dans ce contexte. C'est vraiment lui prêter un rôle qu'elle ne va pas jouer que de la considérer comme totalitaire. Ce n'est pas un retour polpotien, pour le dire comme ça! On ne va pas commencer à rééduquer! Il y a des rapports du GIEC. Il s'agit d'expliquer, de répondre aussi à

certaines interrogations et certaines craintes qu'il peut y avoir, tant parmi les élus qu'au sein de la population.

Et puis, ça permettrait évidemment de comprendre quelque chose d'extrêmement important, Mesdames et Messieurs: qu'est-ce que ça veut dire, quand nous faisons des stratégies climatiques? Si nous sommes tous d'accord sur le fond du problème, à savoir que nous voulons combattre le réchauffement climatique ou, en tout cas, essayer de ne pas l'augmenter encore – puisque de toute façon nous aurons une augmentation de deux degrés – que devons-nous faire pour le climat? Que pouvons-nous faire? Qu'est-il possible aujourd'hui de faire – sans altérer notre façon de vivre et nos moyens de vie, évidemment? Est-il possible de lutter dans ce sens, avec notre régime de consommation et notre style de consommation actuels? Je n'ai pas forcément de réponses. Du reste, les deux grandes organisations politiques défendant l'écologie, les Verts et les Vert'libéraux, ne sont pas tout à fait d'accord sur ces thématiques-là. Eh bien, discutons-en! Je suis toujours ouvert à la discussion.

Ces moments de formation tels que proposés dans la motion M-1662, que certains d'entre vous appellent des «cours», peuvent s'avérer extrêmement intéressants pour mener ce type de débat. Le Service A21 et la Direction des ressources humaines (DRH) se tiendront à disposition non seulement de la Ville, mais aussi d'autres communes, si elles le souhaitent, pour faire cette diffusion qui me semble personnellement très utile – mais je crois que c'est aussi l'avis du Conseil administratif.

Il s'agit d'informer sur ce qui est en train de se passer, et qui est moins grave pour certains que pour d'autres. Pour nous, en tout cas, c'est extrêmement grave, car cela va altérer notre façon de vivre, notre façon de produire et la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Pour cette raison, nous devons prendre nos responsabilités maintenant, sinon dans dix ans – même pas dans quinze ou vingt ans, mais dans dix ans – on nous dira: «Qu'avez-vous fait, à ce moment-là?» Mesdames et Messieurs, je sais que vous allez voter la suppression de places de parking, la rénovation des immeubles, etc. Je sais que vous allez voter ces mesures! Mais il y aura quand même pas mal de débats là autour et je pense qu'il serait intéressant, à un moment donné, d'avoir ces bases communes qui nous serviront pour pouvoir discuter ensemble. Parce que si nous n'avons pas le même abécédaire, la discussion finira par devenir stérile.

Néanmoins, je tiens quand même à saluer le progrès que l'on observe depuis un certain nombre d'années. En effet, avant, personne ne parlait du climat, sauf peut-être les Verts. Du reste, on les appelait les «climatoterroristes», à cause des propositions qu'ils faisaient. Aujourd'hui, je constate que les Verts et la gauche sont souvent rejoints par d'autres et je m'en réjouis car, bien au-delà d'un clan ou d'un secteur politique, c'est un débat qui traverse l'ensemble de la société et qui traverse principalement, en profondeur, notre jeunesse, c'est-à-dire les citoyens

de demain. Cela mérite beaucoup d'intérêt et de réflexion. Je vous remercie. (Applaudissements.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu deux amendements signés par MM. Pascal Holenweg et Ahmed Jama. Comme ils n'ont pas été présentés par leurs auteurs en cours de débat, je vous les lis avant de les soumettre l'un après l'autre à votre vote.

Projet d'amendement I

Remplacer la troisième invite initiale de la motion par la troisième invite nouvelle suivante:

 de coorganiser avec l'ACG une formation pour les élues communales et les élus communaux du canton de Genève;

Mis aux voix, l'amendement de MM. Holenweg et Jama portant sur la troisième invite de la motion est accepté par 51 oui contre 24 non.

Projet d'amendement II

Modifier comme suit la cinquième invite de la motion:

- d'organiser cette formation dans le courant de l'année 2022.

 $Mis~aux~voix, l'amendement~de~MM.~Holenweg~et~Jama~portant~sur~la~cinqui\`eme~invite~de~la~motion~est~accept\'e~par~51~oui~contre~22~non~(1~abstention).$

Le président. Le vote à l'appel nominal étant demandé sur la motion amendée, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 51 oui contre 23 non.

Ont voté oui (51):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-

Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), Mme Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Vincent Milliard (Ve), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté non (23):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M.Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique;
- de coorganiser avec l'Association des communes genevoises (ACG) une formation s'appuyant notamment sur les rapports des autorités suisses, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- de coorganiser avec l'ACG une formation pour les élues communales et les élus communaux du canton de Genève;
- de l'enregistrer pour une rediffusion à large échelle;
- d'organiser cette formation dans le courant de l'année 2022.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(Applaudissements.)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par le Centre... (*Remarques dans la salle*.)

M. Pierre de Boccard (PLR). C'est culotté, ça, hein!

Le président. La motion d'ordre demande que le tirage au sort qui a donné hier la septième position à la motion d'ordonnancement demandant l'urgence sur la motion M-1666 intitulée «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine» soit modifié pour donner la priorité à cette motion. (Rires.) La réponse, Mesdames et Messieurs, est la même que celle que je vous ai donnée au début de la séance de 17 h, c'est-à-dire que cette motion d'ordre n'est pas recevable, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 36 ter de la nouvelle mouture du règlement du Conseil municipal. Nous passons donc à la résolution R-293, dont le vote de l'urgence par motion d'ordonnancement a reçu hier la deuxième place lors du tirage au sort.

7. Résolution du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Ahmed Jama, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Manuel Zwyssig, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert et Melete Solomon-Kuflom: «Sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine» (R-293)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits;
- que, en date du 29 novembre 1994, la Suisse a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale²;
- que le meurtre de George Floyd le 25 mai 2020 aux Etats-Unis et les manifestations de masse qui ont suivi dans le monde entier, y inclus à Genève le 9 juin 2020, constituent un tournant dans la lutte contre le racisme;
- que la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a présenté en juin 2021 un programme axé sur la transformation pour la justice et l'égalité raciales³:
- que ce programme a comme objectif, entre autres, de remédier à la culture du déni et de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et à ce qu'il soit répondu à leurs préoccupations;
- qu'à l'issue de sa visite officielle en Suisse qui s'est déroulée entre le 17 et le 26 janvier 2022, le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine a affirmé, dans sa déclaration du 26 janvier 2022 adressée aux médias, sa préoccupation quant à «la prévalence de la discrimination raciale et la situation relative aux droits humains des personnes d'ascendance africaine en Suisse» et qu'il a recommandé, entre autres, au gouvernement et aux autorités de notre pays de «mettre en œuvre les engagements internationaux de la Suisse et les recommandations spécifiques, y

¹Annoncée, 6323. Motion d'ordonnancement, 7468.

²Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 1965: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/1164_1164_1164/fr

³ Rapport de la haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre, A/HRC/47/53, 1º juin 2021.

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

compris celles du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, du Rapport périodique universel et d'autres recommandations formulées par des institutions et des experts internationaux et nationaux pour lutter contre la discrimination raciale à laquelle sont confrontées les personnes d'ascendance africaine»;

- que dans le rapport au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale que la Suisse a présenté en novembre 2021 devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD¹) il est fait état, entre autres, du fait que ces dernières années en Suisse, les discours de haine à l'encontre des étrangers, des personnes d'ascendance africaine, des juifs, des musulmans et des Roms ont progressé, et que les commentaires stigmatisants sont entendus dans les discours politiques;
- que même au cours des derniers débats budgétaires de notre Conseil, lors de la séance plénière du 18 décembre 2021, des commentaires à caractère haineux et stigmatisant ont été proférés à l'encontre d'un conseiller municipal d'ascendance africaine;
- que dans son rapport annuel 2020, le Centre Écoute contre le racisme, dirigé par l'Association Coordination genevoise, a enregistré 120 cas de violence raciste dont 41,67% étaient anti-Noir, 19,7% xénophobe, 15% anti-Arabe, 10% anti-Latino, 8,33% anti-Asiatique, et 5% anti-musulman;
- que malheureusement la discrimination raciale contre des personnes d'ascendance africaine continue d'être un sujet de préoccupation en Suisse et à Genève.

le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif de transmettre au Conseil d'Etat genevois la demande:

- d'accélérer l'action en faveur de la justice et de l'égalité raciales;
- de remédier à la culture du déni, d'abattre le racisme systémique et d'accélérer le rythme de l'action menée;
- de mettre fin à l'impunité des représentants de la loi qui commettent des violations des droits de l'homme et remédier au déficit de confiance;
- de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et qu'il soit répondu à leurs préoccupations;

et de transmettre cette demande au Conseil fédéral afin qu'il adopte un programme d'action en conformité avec le programme présenté par la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ainsi qu'avec les recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine à l'issue de sa récente visite en Suisse.

¹ https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CERD/Pages/CERDIndex.aspx

Préconsultation

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, j'aimerais commencer par rappeler que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Dans le rapport au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale que la Suisse a présenté en novembre 2021 devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) il est fait état, entre autres, du fait que, ces dernières années en Suisse, les discours de haine à l'encontre des étrangers et des personnes d'ascendance africaine ont progressé et que les commentaires stigmatisants sont entendus dans les discours politiques.

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) relève que les pratiques discriminatoires envers des groupes minoritaires ont une longue tradition. Si l'on justifiait d'abord les ségrégations en s'appuyant sur des considérations religieuses, c'est aux XVIIIe et XIXe siècles qu'est apparue une idéologie qui répartit les personnes selon leurs attributs physiques, ethniques ou culturels lorsque ceux-ci constituent les caractéristiques de races distinctes. Cette idéologie a établi une hiérarchie entre les groupes; elle a ensuite servi à justifier le colonialisme et les actions discriminatoires à l'intérieur des pays. Si la Suisse n'a pas eu de colonies, elle a toutefois hérité des représentations de cette époque durant laquelle une théorie des races humaines s'est développée.

Dans ce cadre idéologique, les personnes noires sont placées en bas de l'échelle sociale. En raison de leur couleur de peau, les personnes noires sont plus visibles que d'autres; en raison de leur histoire, elles sont sujettes à des clichés et à des stéréotypes tenaces. Au quotidien, la visibilité et les représentations ont des conséquences, comme le relève la CFR dans une étude de 2017. Les personnes noires sont souvent confrontées à la stigmatisation, à la discrimination et au racisme. Elles sont particulièrement vulnérables dans l'espace public, mais aussi pour ce qui est de l'accès au logement et à l'emploi, ou encore lors de contacts avec la police.

A cours de ces trois dernières années, il a été fréquemment mis sur le devant de la scène en Suisse qu'il était nécessaire de traiter du racisme anti-Noir-e-s de manière spécifique et individuelle, en raison du fait que celui-ci fait intervenir des stéréotypes et des préjugés très différents des autres formes de racisme et qu'il s'inscrit dans un contexte très particulier dans notre pays qui, bien que n'ayant pas eu de colonies, a néanmoins vu plusieurs de ses citoyens participer au colonialisme et à l'exploitation d'esclaves et en bénéficier. Pour vérifier cette information, Mesdames et Messieurs, je vous invite à lire *Temps, espaces et histoires – Monuments et héritage raciste et colonial dans l'espace public genevois: état des lieux historique*, une étude réalisée par le Geneva Graduate Institute à la demande de la Ville de Genève.

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

Le Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noirs (CRAN) et l'Université populaire africaine en Suisse (UPAF) ont, depuis le début des années 2000, joué un rôle pionnier dans l'émergence et la conceptualisation en Suisse de la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, ainsi que dans l'intégration des questions mémorielles dans les programmes éducatifs. Je les remercie et salue cet immense travail, réalisé sans subvention jusqu'à il y a peu. Encore une discrimination, dont les associations africaines sont malheureusement victimes! J'en profite pour saluer ici les démarches proactives du Conseil administratif de la Ville de Genève, et plus particulièrement de M. Alfonso Gomez, pour introduire une ligne budgétaire de 50 000 francs pour la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un bon début.

A l'issue de sa visite officielle en Suisse qui s'est déroulée entre le 17 et le 26 janvier 2022, le Groupe de travail d'experts de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur les personnes d'ascendance africaine a affirmé, dans sa déclaration du 26 janvier 2022 adressée aux médias, sa préoccupation quant à la prévalence de la discrimination raciale et à la situation relative aux droits humains des personnes d'ascendance africaine en Suisse. Il a recommandé, entre autres, au gouvernement et aux autorités de notre pays de mettre en œuvre les engagements internationaux de la Suisse et les recommandations spécifiques...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le motionnaire. (*Manifestations de mécontentement dans la salle.*)

M. Ahmed Jama. Le Parti socialiste a fait plusieurs actions dans une table ronde, le 21 mars dernier, pour faire un état des lieux et écouter la société civile concernant le racisme anti-Noir-e-s. Nous avons entendu des témoignages très marquants, qui ne laissent personne indifférent face aux souffrances causées par le racisme anti-Noir-e-s.

Cette résolution R-293 ne demande pas des privilèges pour les personnes d'ascendance africaine, mais simplement qu'elles soient traitées de la même manière que les autres. Martin Luther King a dit: «J'ai le rêve qu'un jour mes quatre enfants vivront dans une nation où ils ne seront pas jugés pour la couleur de leur peau, mais pour leur caractère.» Et moi, ce soir, je rêve que mes quatre enfants vivront un jour dans une société où ils ne seront pas jugés pour la couleur de leur peau. Merci! (Applaudissements.)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 44 oui contre 15 non (1 abstention).

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je trouve extrêmement triste que quiconque soit victime de discrimination. Il est vrai que la couleur de la peau est quelque chose qui vous signale à la vue de ceux qui n'ont pas la même couleur. Moi, je l'ai vécu lorsque, enfant au Congo, j'ai perçu à quel point je pouvais être en danger – et c'est quelque chose à quoi on ne peut pas échapper. Il est évident qu'il est très, très triste qu'en Suisse il y ait encore des personnes qui discriminent les gens en fonction de leur couleur ou de leur religion. Je reçois régulièrement aussi des communications des associations juives. Je trouve révoltant que l'on puisse faire du mal à quelqu'un en raison de sa religion et de préjugés, justement.

Mais je trouve aussi discriminant que l'on veuille aider uniquement les personnes d'origine africaine. J'aimerais rappeler ici que j'ai plein d'amis africains! Or je suis tombée un jour avec le plus grand intérêt sur le livre de M. Tidiane N'Diaye, qui est un historien africain, ou plutôt franco-sénégalais. Parmi ses nombreux travaux, il a notamment publié un ouvrage intitulé *Le génocide voilé*. C'est un essai consacré à la traite arabo-musulmane qui décima l'Afrique du VII° siècle au XX° siècle. Dans cet ouvrage, M. Tidiane N'Diaye montre que la traite transsaharienne et orientale a été beaucoup plus meurtrière que la traite transatlantique pratiquée par les Occidentaux. Il en veut pour preuve que, pour 9 à 11 millions de déportés lors de la traite transatlantique – évidemment, c'est affreux – il y a aujourd'hui 70 millions de descendants, tandis que la traite arabomusulmane a déporté 17 millions de personnes qui n'ont quasiment pas eu de descendants, étant donné que pour le moment on en trouve seulement environ 1 million. Et cela, pourquoi? A cause de la castration massive pratiquée pendant près de quatorze siècles.

Je rappelle que parler de la traite n'est pas simple. C'est horrible, l'esclavage! Cela s'est pratiqué sur toute la planète, durant tous les siècles qu'a duré l'histoire humaine telle qu'on peut l'avoir écrite et telle qu'on peut nous l'avoir transmise. L'esclavage est un fait qui a toujours existé. Alors, venir aujourd'hui battre notre coulpe pour cela ne me paraît pas indiqué. Ce qu'il faut, c'est que les gens admettent qu'on n'est pas tous pareils et qu'on ne croit pas tous aux mêmes choses, sans pour autant vouloir faire du mal à ces personnes différentes, les discréditer ou ne pas leur accorder les mêmes droits qu'aux autres; voilà.

Pour ma part, je trouve que la résolution R-293 n'est pas appropriée, puisqu'elle ne vise qu'un seul groupe de personnes. C'est déjà en cela qu'elle est discriminante! Voilà pourquoi le Mouvement citoyens genevois votera non à cette résolution.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Voilà une résolution d'un genre récurrent... Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'on est à Genève et que les Genevois ont des problèmes de logement, des problèmes d'emploi, des problèmes de

SÉANCE DU 30 MARS 2022 (soir) Résolution: protection des droits humains

des personnes d'ascendance africaine

mobilité... (Rires.) Et là, on nous parle du meurtre de George Floyd et de Martin Luther King... Vous avez oublié Malcolm X! Vous avez oublié Frantz Fanon! C'est bien gentil, tout ça, mais enfin, je crois qu'on est dans un Etat de droit où il y a des règles et que ces règles s'appliquent en Suisse à toute personne, peu importe la couleur de sa peau. Donc si un Noir subit des injustices, il peut porter plainte.

Je pense que ce discours incessant, qui reparaît dans la résolution R-293, est contreproductif. Il n'y a plus une seule commission où on ne parle pas du groupe LGBTQIA+ ou du racisme! On n'a pas que ça à gérer, à Genève! Il est vrai que le racisme existe et qu'il existe partout. Le racisme, c'est peut-être la peur de l'altérité. Mais il y a aussi du racisme chez les Noirs, le racisme anti-Blancs existe aussi! Je crois donc qu'à un moment donné il faut cesser de s'invectiver en se disant: «Moi, je ne suis pas raciste, j'évoque une belle phrase de Martin Luther King...» Il faut cesser! On est là pour gérer les affaires de la Ville! Je crois que vous êtes en train de vous égarer.

Par ailleurs, il est particulièrement choquant de lire dans cette résolution qu'il faudrait que le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif «de mettre fin à l'impunité des représentants de la loi qui commettent des violations des droits de l'homme et remédier au déficit de confiance». Est-ce que vous vous rendez compte que vous êtes en train d'attaquer des gens qui ont prêté le serment de respecter la loi? Vous venez attaquer notre Etat de droit en disant qu'on est dans une république bananière ou je ne sais quoi de de type, où on fait ce qu'on veut, où les gens puissants peuvent écraser les autres... Vous venez nous dire que les gens qui représentent la loi à Genève ont une impunité quand ils violent la loi! Moi, je demande aux policiers qui nous regardent de déposer plainte, parce qu'ils sont en train de subir une discrimination! Ils ont les noms des personnes signataires de cette résolution. Il est inadmissible de recevoir des attaques de ce genre.

Ce faisant, vous ne plaidez pas pour ce que vous appelez sans arrêt de vos vœux: le vivre-ensemble. Ça ne veut pas dire que le racisme n'existe pas, mais la manière dont vous en parlez tout le temps nous fatigue! (Quelques applaudissements.)

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Je suis surprise... Bon, j'allais dire: pas si surprise que ça, après ce que je viens d'entendre, parce que je m'y attendais un peu. (*Rires.*) Je vais vous répondre. Pourquoi les Noir-e-s? Ce n'est pas une résolution discriminatoire. Je me réfère aux avis de la CFR et de Human Rights Watch. Ils disent qu'après la xénophobie en général, le racisme anti-Noir-e-s est le motif de discrimination le plus fréquent et que le nombre d'incidents racistes signalés en Suisse continue à augmenter. C'est pour ça que nous donnons à ce type de racisme toute son importance.

Bien sûr, ça peut sembler revendicatif ou banal à certains de parler de racisme et de discrimination anti-Noir-e-s, mais c'est une réalité difficile à vivre pour les personnes qui subissent la stigmatisation et l'exclusion au quotidien. On nous reproche de parler tout le temps des mêmes choses et on nous dit que ce ne sont pas les affaires de la Ville, mais je vous rappelle que nous avons en Ville de Genève une politique de la diversité pour lutter contre la discrimination et le racisme, et que cette lutte est ancrée aussi dans la Constitution cantonale genevoise, alors ça nous concerne.

Comme l'explique la CFR – d'ailleurs présidée par une libérale-radicale, M^{me} Martine Brunschwig Graf – les discriminations en Suisse sont l'expression de l'ignorance, de peurs diffuses, de l'agressivité, de préjugés ou d'un manque d'empathie. Elles sont rarement fondées sur l'idéologie. Combattre le racisme implique avant tout d'admettre que la discrimination raciale existe bel et bien et qu'elle est présente au niveau structurel, institutionnel et individuel. Il s'agit aussi de reconnaître la souffrance que ces discriminations infligent aux victimes. La plupart des discriminations ont lieu dans l'espace public, sur les lieux de travail, ainsi que dans le domaine des loisirs, sans compter le voisinage de quartier, les lieux de formation, les écoles, l'administration et l'accès à l'emploi. L'inégalité de traitement est la forme de discrimination la plus fréquemment citée en Suisse, suivie des insultes.

S'il existe bien une préoccupation globale pour lutter contre ce phénomène à l'échelle des Nations unies, de la Confédération, des Cantons et des communes – dont notamment la Ville de Genève –, il y a encore un long chemin à parcourir, nous ne pouvons pas le nier. Nous devons aller de l'avant et faire quelque chose.

Cette résolution R-293 sur le racisme anti-Noir-e-s a donc tout son sens, car il s'agit certainement d'une discrimination proéminente actuellement – et pourtant peu traitée. Les Verts défendent les valeurs de la diversité, de l'égalité et de la cohésion sociale. Il est donc primordial, pour nous, d'accélérer le rythme de la politique menée contre le racisme et de renforcer les actions dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention, dans le renforcement de la protection juridique et le soutien financier des projets. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts soutiennent avec enthousiasme cette résolution et vous invitent à faire de même, Mesdames et Messieurs. (Applaudissements.)

M^{me} **Monica Granda** (EàG). Je salue ma préopinante, car je suis tout à fait d'accord avec tout ce qu'elle a exprimé. Pour nous, une ville comme Genève, qui est historiquement un carrefour de cultures et dont l'un des piliers politiques est la défense de la diversité culturelle, doit avoir une politique ferme et une volonté d'agir contre toute forme d'intolérance, de xénophobie ou de discrimination raciale dans ses multiples manifestations.

SÉANCE DU 30 MARS 2022 (soir) Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

La résolution R-293 a tout d'abord pour objectif de rendre visible la problématique et de casser les préjugés sociaux, à commencer par celui du déni social qui veut faire croire qu'il n'y a pas de discrimination, d'abus, de victimes ni d'impunité autour du traitement discriminatoire envers nos congénères d'ascendance africaine. Lutter pour les droits humains, ici comme ailleurs, est une priorité. Démonter le racisme systématique à tous les niveaux doit s'ériger comme une volonté de notre gouvernement. De ce fait, non seulement nous soutenons cette résolution urgente, mais nous encourageons toute action en faveur de cette lutte qui doit devenir une lutte d'engagement sociétal. (Applaudissement.)

M^{me} Bineta Ndiaye (S). Je suis d'origine africaine, noire de couleur et fière de l'être! Vous transmettrez à qui veut l'entendre, Monsieur le président. Mon intervention va dans le même sens que celle de mon camarade socialiste Ahmed Jama. Je voudrais juste ajouter que je salue les bonnes résolutions prises ces dernières années par les Villes et Cantons de Suisse romande pour la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s. Il s'agit, en effet, de la sensibilisation du grand public, de la création à Genève du Centre-Ecoute contre le racisme (C-ECR), de programmes de sensibilisation des élèves à leur langue et à leur culture d'origine, de la reconnaissance officielle accordée à une femme noire tombée dans l'oubli, Tilo Frey, de l'effet George Floyd dont la réexamen de la présence de monuments dans l'espace public, pour ne citer que ces exemples.

Un rappel: la Suisse a ratifié en 1974 la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui garantit les droits fondamentaux tels le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à un procès équitable et au respect de la vie privée ou familiale, la liberté d'expression ou encore l'interdiction de la discrimination. Et pourtant, les faits sont palpables, comme le montrent la déclaration faite aux médias par le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine du 26 janvier 2022 et le rapport du CRAN.

Malheureusement, la discrimination raciale des personnes d'ascendance africaine ou nord-africaine continue d'être un sujet de préoccupation en Suisse et plus particulièrement à Genève. Ces personnes sont pour la plupart victimes de discrimination, certes, mais aussi de préjugés et de stéréotypes raciaux à cause de leur couleur de peau et de leur nom à connotation arabo-musulmane, hispanique, etc. C'est une communauté qui rencontre plus de difficultés que les autres pour l'accès au logement, à la formation, à la santé, et dont les droits fondamentaux sont bafoués tous les jours. Est-ce trop de demander au Conseil administratif que de transmettre au Conseil d'Etat genevois la demande d'accélérer les actions en faveur de la justice et de l'égalité raciales? N'est-ce pas une honte de devoir demander ici d'en discuter pour que cette résolution soit votée? (Applaudissements.)

M^{me} **Alia Chaker Mangeat** (LC, ex-PDC). Je dois avouer que je suis assez énervée par ce que j'ai entendu venant des rangs situés à ma gauche, géographiquement, parce que c'est nier l'évidence! On nous dit: «Oui, il y a du racisme mais, en gros, il ne faut rien faire.»

Moi, Mesdames et Messieurs, j'ai envie de vous montrer la revue *Sous toutes réserves* du Jeune Barreau de l'Ordre des avocats de Genève; c'est le dernier numéro, celui de l'hiver 2022, qui est sorti il y a deux semaines. Il est tout entier consacré aux questions de discrimination raciale anti-Noir-e-s. Tout le monde sait que l'Ordre des avocats de Genève est un nid de gauchistes, voire de représentants d'Ensemble à gauche, n'est-ce pas... Et là, vous avez des témoignages édifiants. En effet, nos confrères et nos consœurs noirs sont systématiquement pris pour des prévenus, par exemple! Eh oui! Des personnes qui ont prêté serment les prennent systématiquement pour des prévenus! C'est ça, la réalité! Même chose pour les juges! (*Applaudissements*.)

Vous dites, Madame Roullet, que ce qui préoccupe les Genevois n'est pas le racisme, mais les problèmes de logement et de chômage. Eh bien, sachez que, pour les Noirs, il est encore plus difficile de trouver un logement et du travail.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Votre remarque est donc complètement déplacée! Ensuite, le Mouvement citoyens genevois nous fait une diatribe sur l'esclavage arabo-musulman du Moyen Age au XVIII^e siècle... Evidemment qu'on le condamne! Mais c'est quoi, ce relativisme? On ne parle pas d'esclavage, ici, Mesdames et Messieurs, on parle des discriminations qui ont lieu aujourd'hui, en 2022!

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Franchement, je suis assez soufflée par votre arrogance et votre ignorance! Je ne sais pas... Sortez, parlez aux Noirs! Parlez aux gens, avant de venir nous dire des choses comme ça! Evidemment, le Centre soutiendra la résolution R-293, qui ne fait que demander qu'il y ait plus d'égalité et de lutter contre les discriminations. Comment pouvez-vous être contre ça et vouloir rester crédibles? C'est une véritable honte!

Des voix. Bravo! Bravo! (Applaudissements nourris.)

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

M. Pascal Holenweg (S). Je prends la parole au risque d'accroître encore la fatigue que provoquent au Parti libéral-radical nos appels au respect de quelques principes assez typiquement genevois, dont ceux qui ont été évoqués par mon camarade Ahmed Jama sur l'égalité. «Les hommes naissent libres et égaux en droits», c'est une reprise d'une phrase de Jean-Jacques Rousseau: «L'homme est né libre et partout il est dans les fers.» Au risque d'accroître encore cette fatigue, donc, je rappelle quand même la teneur du texte sur lequel on vous demande de vous prononcer. En vous la rappelant, je pose la question – et je la poserai pour chacun des points que j'évoquerai: est-ce que vous êtes pour ou contre ce que nous demandons?

Je cite les invites de la résolution R-293. Nous demandons d'abord «d'accélérer l'action en faveur de la justice et de l'égalité raciales». Est-ce que vous êtes opposés à ce qu'on accélère l'action en faveur de la justice et de l'égalité raciales? Si vous y êtes opposés, vous votez non. Si vous votez non, c'est que vous y êtes opposés. Si vous n'y êtes pas opposés, il n'y a aucune raison de refuser cette invite.

Est-ce que vous acceptez «de remédier à la culture du déni, d'abattre le racisme systémique et d'accélérer le rythme de l'action menée» – ou, pour le dire autrement, est-ce que vous êtes favorables à la culture du déni, au racisme systématique et au ralentissement de l'action menée contre le racisme? Si vous êtes favorables à la culture du déni et favorables au racisme systémique, il est logique que vous votiez contre la résolution qu'on vous propose. Si vous y êtes opposés, tout ce que vous pourrez dire pour expliquer votre refus de la voter reviendra précisément à un déni de réalité.

Nous demandons «de mettre fin à l'impunité des représentants de la loi qui commettent des violations des droits de l'homme et remédier au déficit de confiance». S'il y a violation des droits de l'homme par des représentants de la loi, la moindre des choses, puisqu'ils sont précisément représentants de la loi et que la résolution ne demande rien d'autre que le respect de l'Etat de droit, c'est de refuser qu'ils soient au bénéfice d'une impunité. S'ils ne commettent pas de violation de la loi, la question de l'impunité ne se pose pas. Elle ne se pose que s'il y a violation de la loi. Toute la résolution R-293 demande en fait le respect de l'Etat de droit. Nous ne sommes pas un législatif, nous sommes un délibératif, mais un délibératif a parfaitement la compétence – et, dans le cas du délibératif de la Ville de Genève, il a parfaitement le devoir – de réclamer le respect d'un Etat de droit qui, relativement récemment dans l'histoire, s'est émancipé de tous les réflexes racistes et de tous les héritages racistes.

Enfin, nous demandons «de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et qu'il soit répondu à leurs préoccupations». Refusez-vous qu'il soit répondu

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

à leurs préoccupations? Refusez-vous d'entendre ces voix? Refusez-vous d'entendre celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme? Auquel cas, il est parfaitement logique que vous votiez contre la résolution. Mais si vous votez contre la résolution, c'est bien que vous refusez d'entendre les voix qui se sont élevées contre le racisme à l'encontre des personnes africaines et que vous refusez d'entendre les voix qui se sont élevées dans cette salle, dans ce débat, tout à l'heure, il n'y a pas dix minutes, je veux dire les voix des personnes d'ascendance africaine qui ont dénoncé le racisme dont elles ou leurs proches ont été victimes.

On peut considérer que le Conseil municipal de la Ville de Genève est une espèce de bulle totalement préservée de ce qui se passe dans la société, totalement préservée des réactions qu'on relève dans la société. On peut considérer que Genève est totalement préservée, par quelque miracle historique, de tout ce qui est dénoncé ailleurs comme réflexes racistes. C'est une réaction de déni de réalité. Nous n'avons pas tous la formation psychiatrique pour soigner les dénis de réalité, mais nous avons tous un minimum de formation politique et historique pour savoir que le racisme a aussi sévi ici, qu'il continue aussi à sévir ici et qu'il n'y a aucune raison pour qu'il ne continue pas à sévir ici.

La résolution R-293 qu'on vous propose, Mesdames et Messieurs, constate d'abord la permanence du racisme puis l'insuffisance – forcément – des moyens mis en œuvre pour lutter contre le racisme. Elle proclame que ce Conseil municipal, comme n'importe quel parlement dans ce canton et n'importe quel parlement municipal, cantonal ou fédéral dans ce pays, a un rôle à jouer dans la lutte contre le racisme.

On parle ici du racisme afrophobe; ce n'est pas pour autant qu'on va oublier qu'il y a d'autres formes de racisme. Ce n'est pas parce qu'on condamne un racisme qu'on accepte les autres! Nous nous sommes élevés – pas seulement la gauche, mais le Conseil municipal de la Ville de Genève – contre le racisme islamophobe et le racisme antisémite. Nous nous élevons aujourd'hui contre le racisme afrophobe, parce que nous nous élevons contre le racisme en tant que tel. Un certain nombre de réactions ce soir semblent suggérer que, quand on s'élève contre un racisme, c'est qu'on accepte les autres. Non! Nous nous élevons contre un racisme parce que c'est celui-là, aujourd'hui, qui est l'objet de cette discussion. Ça ne signifie pas qu'on oublie les autres. Ça ne signifie pas qu'on oublie tous ceux qui, dans le passé, ont frappé telle ou telle communauté en fonction de son apparence, de sa religion, de ses convictions politiques. Ce n'est pas parce qu'on dénonce aujourd'hui le racisme anti-Africains qu'on oublie de dénoncer le racisme anti-Arméniens qui sévit en Turquie ou le racisme anti-Kurdes. C'est parce que ce qui nous est aujourd'hui proposé, c'est de dénoncer une forme de racisme...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

SÉANCE DU 30 MARS 2022 (soir) Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

M. Pascal Holenweg. Je termine, Monsieur le président. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de dénoncer une forme particulière de racisme comme exemple de toutes les formes de racisme. Nous demandons le respect de l'Etat de droit, nous ne demandons rien d'autre. Et la moindre des choses, c'est que ce parlement exige aussi le respect de l'Etat de droit – y compris à l'égard des personnes d'ascendance africaine. Nous ne faisons là que notre travail et rien d'autre! C'est refuser de le faire qui est condamnable, et non pas demander que nous fassions notre travail. (Applaudissements.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste quatre demandes de parole. Il s'agit de M. Ahmed Jama, M^{me} Danièle Magnin, M. Kevin Schmid et M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Monsieur Ahmed Jama, à vous la parole.

M. Ahmed Jama (S). Merci, Monsieur le président. Ce sera rapide. Juste une information, pour celles et ceux qui sont intéressés: je vous informe que le Collectif Afro-Swiss, une association suisse romande dont l'objectif est de militer contre le racisme anti-Noir-e-s, organise depuis 2019, en collaboration avec le Service A21, une visite guidée ouverte au public intitulée «Du village noir au mouton noir: visite guidée du Genève colonial». (Applaudissements.)

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Je trouve absolument regrettable qu'une confrère et collègue se permette de m'attaquer de la sorte. C'est absolument n'importe quoi! Visiblement, elle n'a pas écouté ce que j'ai dit. J'ai commencé par dire que j'avais été moi-même objet de discrimination, que j'avais habité en Afrique et que je sais très bien ce que c'est que d'être Blanc parmi des Noirs, sans protection, en craignant qu'il leur vienne tout à coup à l'idée de vous confondre avec les anciens colons.

On oublie aussi que nous avons en Suisse ce que l'on appelle la norme pénale antiraciste, à savoir l'article 261 bis du Code pénal, dont le champ d'application a encore été élargi il y a quelque temps et qui mentionne toute une série d'actions qu'on n'a pas le droit de faire. Nous sommes ici assermentés! A titre personnel, je suis triplement assermentée: comme avocate, comme députée et comme conseillère municipale. Jamais je ne me permettrais un comportement de ce type! Je dis simplement que plaider pour la lutte contre des discriminations touchant un seul groupe de personnes, c'est commettre une injustice à l'égard des autres.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à amender la résolution R-293 en supprimant le terme «personnes d'ascendance africaine», parce que c'est ça qui est gênant. Toutes les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination doivent être protégées. On doit apprendre aux gens dès l'enfance, à l'école, qu'on ne discrimine pas d'autres gens en fonction de leur nom, de leur religion, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle ou de la couleur de leur peau. Ça, c'est une notion indispensable. Mais une résolution axée seulement sur les Africains et les personnes d'origine africaine, c'est quelque chose qui me disconvient. Pour ce motif-là, j'estime que la résolution R-293 est, en soi, discriminatoire.

Par-dessus le marché, nous ici, nous savons tous cela! Nous n'avons pas besoin qu'on vienne nous le seriner et nous le rabâcher comme si on voulait nous éduquer, pour reprendre les propos de M. de Kalbermatten tout à l'heure. Eduquer, ça veut dire prendre un enfant pour le tirer de son état d'enfance et le porter vers son état d'adulte. Par conséquent, nous, nous n'avons pas à être éduqués! M^{me} Alia Chaker Mangeat a eu des propos tout à fait insultants à mon égard et je trouve ça lamentable, voilà!

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Votre amendement? Je n'ai pas bien suivi.

M^{me} *Danièle Magnin*. Mon amendement consiste à supprimer la mention des personnes d'ascendance africaine...

Le président. Veuillez le déposer par écrit, comme ça l'ensemble des membres du Conseil municipal pourra le lire.

 M^{me} Danièle Magnin. Avec plaisir, Monsieur le président, si quelqu'un me donne un formulaire.

M. Kevin Schmid (PLR). Chers collègues, il y a quelques minutes, comme certains membres de ce plénum, j'aurais pu m'imaginer bientôt dans mon bus ou ma voiture, ou encore – pourquoi pas? – d'ores et déjà dans mon lit... Mais voilà que je prends le risque de m'exprimer sur un sujet ô combien épineux. C'est bel et bien l'intervention de mon collègue Pascal Holenweg – vous transmettrez, Monsieur le président – qui m'a motivé à prendre la parole.

Je voudrais tout d'abord lui répondre point par point. Le Parti libéral-radical est-il pour l'accélération d'un processus visant à rendre notre justice plus juste?

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

Je pense que oui, c'est le cas. Le Parti libéral-radical souhaite-t-il lutter contre le racisme systémique? Je pense que c'est le cas, Monsieur Holenweg. Vous transmettrez toujours, Monsieur le président... Le Parti libéral-radical souhaite-t-il lutter contre l'impunité des dépositaires de l'ordre public, lorsque ces dernières et ces derniers se permettent des comportements racistes ou même la propagation d'idéologies racistes – tous racismes confondus? Eh bien, oui, nous le souhaitons.

Moi, chers collègues, je suis particulièrement attristé et touché lorsque j'entends certains d'entre vous s'exprimer ce soir – mais pas tous, évidemment. Et vous ne pourrez pas m'accuser de faire du pathos! En effet, cette résolution R-293 qui demande une lutte efficace contre le racisme visant spécifiquement les populations originaires d'Afrique est insuffisante. Je pense que nous sommes ici dépositaires d'une forme d'autorité publique, tout simplement. Nous sommes un délibératif, malgré tout, et nous nous devons de considérer toutes celles et tous ceux qui sont victimes de discriminations au quotidien – et ils sont nombreux! De ce point de vue là, peu importe l'avis et la position de mon parti, je vous suivrai chaque fois que vous déposerez un texte visant à lutter efficacement contre le racisme sous toutes ses formes.

Je reviens à ce que disait ma collègue du Mouvement citoyens genevois tout à l'heure – non pas à l'ensemble de son discours, mais à une partie précise: je souscris à ses propos lorsqu'elle nous explique qu'elle serait prête à faire un pas vers vous pour lutter contre toutes les formes de racisme. J'estime qu'il est un peu osé, ce soir, de viser une catégorie particulière de la population alors que nous discutons toute l'année du fait que le racisme est partout. Les inégalités, la ségrégation, le racisme ont bel et bien gangrené jusqu'à nos organisations publiques, et même parfois les dépositaires de l'ordre public – mais pas tous, évidemment. Ce fait est parfaitement scandaleux!

Je vous témoignerai donc mon soutien plein et entier – c'est pour ça que je prenais la parole – chaque fois que vous déposerez un texte pour lutter contre le racisme systémique en Ville de Genève. Cependant, je ne suis pas d'accord – et je vous en supplie, ne m'en faites pas un procès *ad personam* – qu'on ne s'adresse qu'à une catégorie de celles et ceux qui subissent bel et bien un racisme systémique. C'est insuffisant! Merci, chers collègues.

Une voix. Bravo!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais juste rebondir sur les derniers propos qui ont été tenus. Il y a quand même une forme de cohérence à avoir. Je pense, par exemple, à des propositions de subventions pour des organisations comme la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la

diffamation (CICAD), que je soutiens tout à fait, l'antisémitisme étant une forme particulière de racisme.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit ce soir. Aujourd'hui, être universaliste dans la lutte contre le racisme, c'est lutter contre tous les racismes à tout moment, que ce soit maintenant face à une catégorie particulière de racisme ou demain face à une autre, tous les racismes mettant en avant des propos inadmissibles. Mesdames et Messieurs, je pense qu'il ne faut pas opposer les victimes les unes aux autres, quand elles sont là. Je vous en conjure, ne le faites pas! Nous aidons les Ukrainiens, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas en aider d'autres. Mais à un moment donné, c'est sur une population que nous devons nous concentrer.

Je pense donc que le débat serait plus... – comment dire? – ... plus tranquille, moins chaud en tout cas, si nous considérions ce point de vue qu'en votant aujourd'hui une résolution concernant le peuple noir, nous votons à travers elle une résolution pour toutes celles et tous ceux qui sont victimes d'injustice quotidiennement en raison de leurs croyances et de leur religion, partout dans le monde et dans nos villes, y compris dans nos administrations. C'est comme ça, à mon avis, Mesdames et Messieurs, que doit être interprétée cette résolution R-293.

Pour en reprendre les termes, il s'agit de savoir si la Ville fait suffisamment et si elle peut faire encore plus. Oui, la Ville peut faire encore plus et nous allons faire encore plus! L'existence d'une norme antiraciste ne veut pas dire que tout est réglé. Il existe depuis bien longtemps une norme contre l'antisémitisme; eh bien, non seulement elle est appliquée, mais on voit qu'il y a un groupe constitué qui porte ce combat, pour reprendre à nouveau l'exemple de la CICAD. Après, on apprécie ou on n'apprécie pas telle ou telle organisation; le débat n'est pas là. Il me semble extrêmement important de dire ici que ce n'est pas parce que la norme existe que le problème est résolu. Au contraire: la norme n'est qu'un moyen pour résoudre le problème.

Je pense que la Ville fait du bon boulot, si vous me passez l'expression, mais on ne peut pas dire que nous soyons tout à fait exemplaires dans ce domaine. Nous le serons le jour où nous n'aurons plus de racisme dans nos rues. On n'en est pas encore là, mais la Ville – et cela a été reconnu par le Groupe de travail d'experts de l'ONU – fait un travail qui a été mis en exergue, qui a été souligné et qui est apprécié. Nous devons continuer! Je pense qu'en votant cette résolution R-293, Mesdames et Messieurs – c'est une résolution qui se rapproche plutôt de la motion, puisqu'elle comprend des invites –, vous affirmez et vous confirmez cette volonté de la Ville de Genève de continuer le combat contre ce fléau qu'est le racisme.

Je ne vais pas m'étaler sur le débat concernant respectivement chacune des invites de la résolution, mais croyez bien, Mesdames et Messieurs, que la

Résolution: protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

bête immonde n'est jamais morte. En tout cas, elle n'est pas encore morte! Au contraire, nous la voyons encore quotidiennement. Nous sommes aujourd'hui à un moment critique de l'histoire, où nous observons dans certains pays des replis identitaires et où l'on cherche à bon compte des coupables à ses malheurs: sont souvent désignés coupables, évidemment, ceux qui sont les plus faibles et qui ne peuvent pas se défendre. Nous sommes encore dans cette situation aujourd'hui, malheureusement. Bien des décennies après la grande catastrophe que fut 1939-1945, nous en sommes encore à devoir nous battre avec fermeté contre ces fléaux.

En ce qui nous concerne, au Conseil administratif, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir dans cette lutte. Nous continuerons à nous opposer au racisme pour proposer un autre récit – non pas un récit d'exclusion, mais un récit qui sera fait d'ouverture, d'espoir, d'accueil, de liberté. C'est ce que nous avons toujours fait à Genève, quel que soit notre parti politique, qu'on soit de droite ou de gauche. Je pense que cela est ancré dans notre ADN le plus profond. C'est la raison même de la création et du développement de notre Ville. Par conséquent, voter aujourd'hui la résolution R-293, c'est tout simplement donner raison au combat qu'ont mené nos ancêtres, au combat qu'ont mené les Genevois depuis plusieurs centaines d'années. C'est tout simplement affirmer une volonté de justice et d'égalité! Je vous remercie. (Applaudissements.)

Le président. Avant de passer au vote, je m'adresse aux auteurs de la résolution R-293. Demandez-vous son renvoi à une commission ou au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs?

Des voix. Au Conseil administratif!

Le président. Merci. Par ailleurs, nous sommes saisis d'un amendement déposé par M^{me} Danièle Magnin, comme elle l'a annoncé tout à l'heure. Je vous le lis avant de le soumettre au vote.

Projet d'amendement

Modifier comme suit la quatrième invite initiale de la résolution:

 de faire en sorte que la voix des personnes qui subissent des discriminations du fait de leur origine raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle et de celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et qu'il soit répondu à leurs préoccupations;»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Magnin est refusé par 46 non contre 17 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 17 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif de transmettre au Conseil d'Etat genevois la demande:

- d'accélérer l'action en faveur de la justice et de l'égalité raciales;
- de remédier à la culture du déni, d'abattre le racisme systémique et d'accélérer le rythme de l'action menée;
- de mettre fin à l'impunité des représentants de la loi qui commettent des violations des droits de l'homme et remédier au déficit de confiance;
- de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et qu'il soit répondu à leurs préoccupations;

et de transmettre cette demande au Conseil fédéral afin qu'il adopte un programme d'action en conformité avec le programme présenté par la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ainsi qu'avec les recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine à l'issue de sa récente visite en Suisse.

(Applaudissements.)

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1675, de MM. Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb et Christo Ivanov: «Pour un Grand Théâtre ouvert à toutes les formes de culture»;
- M-1676, de M^{mes} et MM. Elena Ursache, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest et Antoine Maulini: «La Ville de Genève rejoint les villes pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles»;
- M-1677, de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Jean-Luc von Arx et Luc Zimmermann: «Phosphore un jour, phosphore toujours»;
- M-1678, de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Delphine Wuest, Louise Trottet et Uzma Khamis Vannini: «Abeilles des villes ou abeilles des champs»;
- M-1679, de M^{mes} et MM. Yves Herren, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Manuel Zwyssig, Maxime Provini, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Michèle Roullet, Rémy Burri, Alain Miserez, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Christian Steiner et Luc Barthassat: «Un calendrier d'objectifs annuels de la transition énergétique pour les bâtiments de la Ville. Objectif: vingt toits éligibles aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050».

Interpellations Ouestions écrites

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-103, de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Quels soutiens pour les commerçants en ville de Genève?»;
- IE-104, de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Livraison en ville de Genève, est-ce qu'il y a un plan?»;
- IE-105, de MM. Kevin Schmid, Alain Miserez et Maxime Provini: «Chauffage dans les bâtiments de la Ville de Genève»;
- IE-106, de MM. Alain Miserez, Maxime Provini et Kevin Schmid et M^{me} Fabienne Beaud: «Etat des routes de la rue du Rhône et de la circulation de la place du Port»;
- IE-107, de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Consommation énergétique de la Ville de Genève».

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-642, de M^{me} Laurence Corpataux: «Ombrage de la pataugeoire de la couverture des voies CFF Saint-Jean»;
- QE-643, de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Ahmed Jama, Leyma Milena Wisard Prado, Bineta Ndiaye, Melete Solomon-Kuflom, Alia Chaker Mangeat et Bénédicte Amsellem: «Personnes d'ascendance africaine en Ville de Genève: quels sont les moyens financiers et humains pour lutter contre les discriminations, assurer la cohésion et promouvoir la culture?»;
- QE-644, de M. Pierre-Yves Bosshard: «Les passages pour piétons en ville de Genève sont-ils aux normes de sécurité reconnues?»:
- QE-645, de M. Rémy Burri: «Quel avenir pour les arbres de la Servette?»;
- QE-646, de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M^{me} Fabienne Beaud: «Soutien de la Ville de Genève au festival de jazz de Saint-Louis du Sénégal»;
- QE-647, de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M^{me} Fabienne Beaud: «Maison des sports dans la villa La Grange»;

SÉANCE DU 30 MARS 2022 (soir) Questions écrites

- QE-648, de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Soutien aux abonnements TPG»;
- QE-649, de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Location de salles en ville de Genève»;
- QE-650, de *M. Alain Miserez* et *M*^{me} *Fabienne Beaud*: «Etat des discussions avec les propriétaires du Petit Palais».

Le président. Sur ce, je lève la séance et vous souhaite bonne rentrée chez vous, Mesdames et Messieurs. Bonne nuit et à la prochaine! (*Applaudissements*.)

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7834
2. Communications du Conseil administratif	7834
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7834
4. Questions orales	7834
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier «Bourgogne», situé entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex (PR-1503 A).	7835
6. Motion du 8 février 2022 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Elena Ursache, et Delphine Wuest: «Conférence sur la crise climatique: de l'importance de sensibiliser et d'impliquer le niveau municipal» (M-1662)	7854
7. Résolution du 9 février 2022 de M ^{mes} et MM. Ahmed Jama, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Manuel Zwyssig, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert et Melete Solomon-Kuflom: «Sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine» (R-293).	7876
8. Propositions des conseillers municipaux	7893
0 Interpellations	780/

SÉANCE DU 30 MARS 2022 (soir)	7897
10. Questions écrites	7894
La secrétaire administrative du Conseil mun Isabelle Roch-Pentucci	icipal: